

# Rapport sur l'investissement responsable 2017

Prise en compte des facteurs  
extrafinanciers dans la gestion  
des actifs et contribution à  
la transition écologique et  
énergétique en conformité  
avec l'article 173-VI de  
la Loi TECV

## Résumé

**CNP Assurances s'attache à donner du sens à son rôle d'intermédiaire financier en assurant la cohérence de son portefeuille avec ses valeurs.**



N°1 de l'assurance de personnes en France<sup>(1)</sup>, 4<sup>ème</sup> en Europe (hors santé)<sup>(2)</sup> et 4<sup>ème</sup> au Brésil<sup>(3)</sup>, CNP Assurances assure et protège l'avenir de millions de personnes, notamment en valorisant leur épargne/retraite placée en assurance vie.

**Forte de ses valeurs et de son origine publique, CNP Assurances s'est engagée, il y a dix ans, dans une démarche d'investisseur responsable.** Elle couvre tous les compartiments d'actifs : les OPCVM, les actions et obligations, les infrastructures et le *private equity*, l'immobilier et les forêts. A fin 2017, 80% de ses actifs sont gérés en intégrant des critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) selon des modalités adaptées à chaque compartiment d'actifs.

CNP Assurances a décidé de s'engager de plus en plus fortement dans la lutte contre le changement climatique, convaincue qu'un problème environnemental à grande échelle générerait aussi un risque financier contre lequel nous nous devons de nous prémunir pour tenir nos engagements parfois de très longue durée vis-à-vis de nos assurés.

Elle fait partie des très rares assureurs dans le monde à avoir publié des objectifs chiffrés en la matière à l'horizon 2020 et 2021 :

- réduire de 20% la consommation d'énergie du patrimoine immobilier entre 2006 et 2020 ;
- atteindre une empreinte carbone de 0,25 teqCO<sub>2</sub>/K€ sur les actions cotées détenues en direct en 2021, soit un objectif de réduction de 47 % par rapport à 2014.
- exclure de ses portefeuilles les entreprises fortement engagées dans le charbon ;
- atteindre 3Md€ d'investissements verts fin 2018, objectif complété fin 2017 par l'annonce de 5Md€ d'investissements en faveur de la Transition Ecologique et Energétique d'ici 2021.

(1) Données 2016, FFA, juin 2017

(2) Argus de l'assurance - Europe top 20 résultats 2016, décembre 2017

(3) Source SUSEP (Autorité de contrôle brésilienne de Caixa Seguradora), décembre 2017

## En pratique (et en fiches détaillées ci-après)

CNP Assurances a déployé depuis de nombreuses années une stratégie d'investisseur responsable pour la majorité de ses actifs et ceux de ses filiales françaises. Mais cette orientation ne peut être déclinée de manière identique sur des actions, des obligations ou des actifs immobiliers, des titres *corporate* ou souverains, des détentions en direct ou des parts dans des fonds.

**Le graphique suivant résume les modalités de mise en œuvre de la démarche :**

	 Exclusion pays	 Exclusion valeurs	 Exclusion fonds à spéculation alimentaire	 Analyse notation ESG	 Intégration ESG systématique dans la décision d'investissements
Immobilier	✓			✓	✓
Forêt	✓			✓	✓
Actions	✓	✓		✓	✓
Obligations corporate	✓	✓		✓	
Private equity / Infrastructures	✓	✓		✓	
Obligations souveraines	✓	✓			
Fonds dédiés à CNP Assurances	✓	✓	✓		
Autres fonds	Veille	Veille	✓		

-  Pays sensibles non démocratiques, à faible degré de liberté ou jugés corrompus, et paradis fiscaux.
-  Selon les principes du Pacte mondial (ONU) : producteurs de bombes à sous-munitions et de mines antipersonnel, sociétés extractrices de charbon et productrices d'énergie à base de charbon.
-  Spéculation sur les matières premières agricoles.
-  Collecte d'informations environnementales, sociales et de gouvernance pour analyse de l'investissement.
-  L'analyse et/ou la notation ESG impactent systématiquement la décision d'investir.

**La qualité de la démarche est reconnue par les agences extra-financières :** Oekom (1<sup>ère</sup> sur 131 entreprises internationales de l'assurance), MSCI (AAA), Sustainalytics (5<sup>ème</sup> assureur sur 94 pour le secteur assurance monde) et Vigéo (4<sup>ème</sup> sur 53 assureurs européens).

# Sommaire

INTRODUCTION	P05
1. PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG DANS LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT ET LA GESTION DES RISQUES DE CNP ASSURANCES : DESCRIPTION GENERALE	P09
2. INFORMER LES ASSURES DES ACTIONS ENGAGEES	P18
3. SELECTION ESG ET ACCOMPAGNEMENT DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE (TEE) : DESCRIPTION DETAILLEE PAR TYPE D'ACTIFS FINANCIERS	
3.1. EXCLUSION ESG/CLIMAT	P22
3.2. ACTIONS COTEES DETENUES EN DIRECT	P28
3.3. IMMOBILIER	P37
3.4. FORETS	P48
3.5. AUTRES ACTIFS	P55
4. ENGAGEMENT ACTIONNARIAL	P57
5. INVESTISSEMENTS A IMPACT	P61
6. SYNTHESE DE L'ALIGNEMENT AVEC LES SCENARIOS 2°C	P67

# Introduction

## CNP Assurances, investisseur responsable : des engagements ambitieux en faveur du climat fondés sur une politique ESG mature.

N°1 de l'assurance de personnes en France <sup>(1)</sup>, 4e en Europe (hors santé)<sup>(2)</sup> et 4e au Brésil <sup>(3)</sup>, CNP Assurances assure et protège l'avenir de millions de personnes, notamment en valorisant leur épargne/retraite placée en assurance vie. Au total le Groupe assure dans le monde 38 millions de personnes en prévoyance/protection et 14 millions en épargne/retraite.

Forte de sa longue expérience et de valeurs partagées avec ses grands actionnaires, l'Etat, la Caisse des dépôts, la Banque Postale et BPCE, et partenaires distributeurs, CNP Assurances a mis en place depuis maintenant plus de dix ans une démarche de développement durable. Dès le départ, celle-ci a concerné la stratégie d'investissement, au cœur de sa **responsabilité fiduciaire** vis-à-vis des assurés et de sa mission d'investisseur majeur dans **l'économie réelle**.

Spécialisée dans l'assurance de personnes, ce n'est en effet pas par ses indemnisations ou des actions de prévention qu'elle influence le climat mais essentiellement à travers sa gestion d'actifs.

### La stratégie d'investissement présente trois spécificités :

- dans le cadre de son modèle d'affaires, la stratégie de placement est définie en interne et les opérations déléguées à des sociétés de gestion, principalement celles de ses deux grands partenaires distributeurs, Ostrum AM et La Banque Postale AM, CNP Assurances n'ayant pas de société de gestion captive.
- une part très importante (72%) des encours est investie en direct et non via des fonds.
- avec une part prépondérante de son chiffre d'affaires sur le segment Epargne Retraite, CNP Assurances s'engage sur des horizons longs : ainsi, l'horizon de détention est en moyenne de 7 ans pour les actions et une dizaine d'années pour les obligations, qui sont en général gardées à maturité.

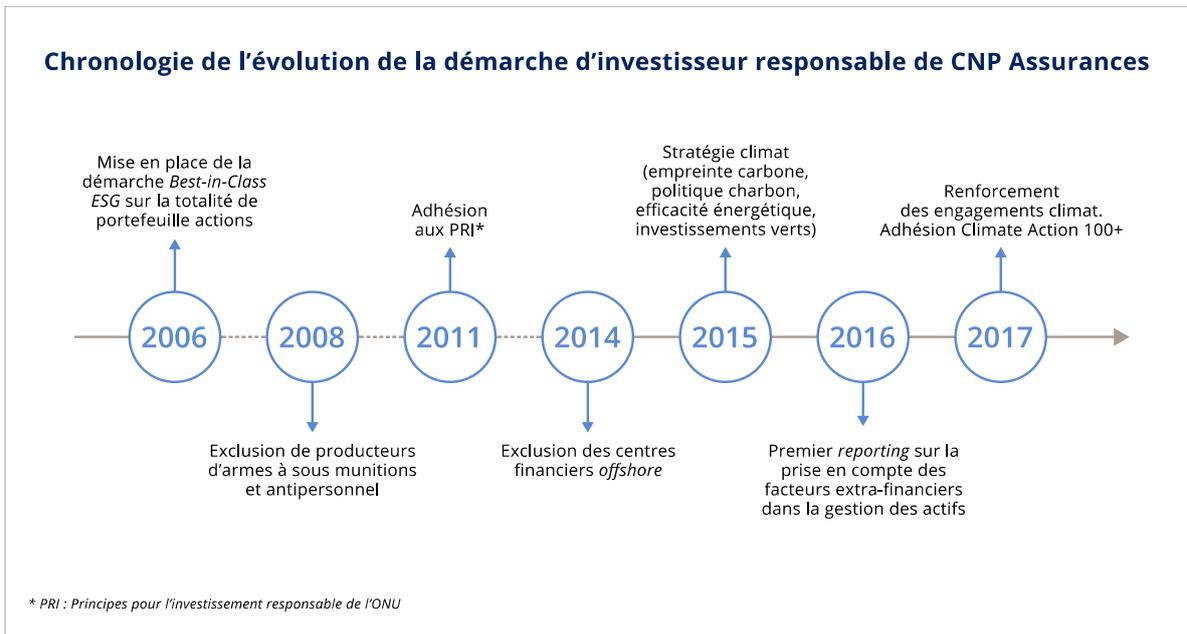
Convaincue que la prise en compte des facteurs extra-financiers améliore le couple rendement/risque sur ces horizons, CNP Assurances a déployé une stratégie d'investisseur responsable sur tous les compartiments d'actifs. A fin 2017, ce sont ainsi 80% de ses actifs qui sont gérés en intégrant des critères ESG.

(1) Données 2016, FFA, juin 2017

(2) Argus de l'assurance - Europe top 20 résultats 2016, décembre 2017

(3) Source SUSEP (Autorité de contrôle brésilienne de Caixa Seguradora), décembre 2017

Le graphique suivant illustre le déploiement de la démarche au fil des ans, selon des modalités adaptées à la nature propre de chaque compartiment d'actifs.



La qualité de cette démarche est également reconnue par les agences extra-financières : Oekom 1<sup>ère</sup> sur 131 entreprises internationales du secteur de l'assurance, MSCI lui a accordé la note AAA et Vigéo 4<sup>ème</sup> sur 53 assureurs européens.

## Des engagements ambitieux en faveur de la Transition Ecologique et Energétique

La démarche s'appuie également sur les engagements pris en adhérant au Pacte Mondial de l'ONU dont le respect de l'environnement est l'un des quatre piliers, ainsi qu'à la charte développement durable de la Fédération Française de l'Assurance et aux principes pour l'investissement responsable (PRI).

Par ailleurs, dans le cadre de son engagement actionnarial, CNP Assurances rappelle également aux dirigeants l'importance qu'elle accorde à cette question. Actionnaire de long terme, elle entend accompagner la réorientation des entreprises vers une économie décarbonée et privilégie pour cela le dialogue responsable avec les acteurs majeurs de son portefeuille.

C'est donc sur un socle solide du point de vue extra-financier que CNP Assurances a pu prendre des engagements ambitieux en 2015 en faveur du climat, renforcés en 2017 :

- réduire de 47% l'empreinte carbone sur les actions cotées détenues en direct d'ici 2021, soit un portefeuille de 12 Md€
- réaliser 5 Md€ en nouveaux investissements en faveur de la Transition Ecologique et Energétique d'ici 2021.
- réduire de 20% la consommation d'énergie du patrimoine immobilier entre 2006 et 2020, soit un portefeuille de plus de 13 Md€
- Exclure de ses portefeuilles les entreprises fortement engagées dans le charbon thermique (>1/4 de leur chiffre d'affaires pour le stock et >15% pour les flux)

CNP Assurances fait ainsi partie des très rares assureurs dans le monde à avoir publié des objectifs chiffrés de décarbonation de son portefeuille dès 2015.

## Les objectifs climat de CNP Assurances : un point d'étape satisfaisant à fin 2017

Objectif en 2017 et évolution	Taux d'atteinte de l'objectif fin 2017
<p><b>Réduction de 30% de l'empreinte carbone sur les actions cotées détenues en direct entre 2014 et 2021</b></p> <p>CNP Assurances a publié le 22 février 2018, dans son communiqué de presse sur les résultats 2017, l'information selon laquelle elle renforce son objectif de réduction de l'empreinte carbone du portefeuille actions à fin 2021 à 0,25 teqCO2/K€ investi contre 0,33 teqCO2/K€ investi. Ce niveau correspond à un objectif de réduction de 47 % par rapport à 2014.</p>	121%
<p><b>3 Md€ d'encours en investissements « verts » à fin 2018</b></p> <p>CNP Assurances s'est également engagée à réaliser 5 Md€ en nouveaux investissements en faveur de la transition écologique et énergétique d'ici 2021.</p>	81%
<p><b>Réduire de 20% la consommation d'énergie du patrimoine immobilier entre 2006 et 2020</b></p>	48%
<p><b>Interdire la détention d'entreprises dont plus de 25% du chiffre d'affaires est lié au charbon thermique</b></p>	100%

Le présent document reprend les informations suivantes, selon l'article 173-VI de la loi TCEV :

- Une description générale de la prise en compte des critères ESG dans la politique d'investissement et la gestion des risques, incluant : les engagements nationaux et internationaux majeurs, la gouvernance de la stratégie d'investisseur responsable et la politique de gestion des risques (chapitre 1)
- Les moyens utilisés pour informer les assurés de la politique d'investissement responsable de CNP Assurances (chapitre 2)
- Une description détaillée par type d'actifs détaillant la stratégie ISR, les cibles indicatives fixées ainsi que les informations relatives à la contribution au respect de l'objectif international de limitation du réchauffement climatique (chapitre 3)
- La politique d'engagement actionnarial (chapitre 4)
- Les investissements dits à impact présentant les montants investis dans des fonds thématiques (chapitre 5)
- Une synthèse de l'alignement avec les scénarios 2°C (chapitre 6)

Par ailleurs, les principales informations relatives aux recommandations de la *Task Force on Climate-related Financial Disclosures* (TCFD) liées aux enjeux climatiques sur la gouvernance, la stratégie, la gestion des risques et les indicateurs sont intégrées tout au long du document et signalées par les sigles : TCFD<sup>Gouvernance</sup>, TCFD<sup>Stratégie</sup>, TCFD<sup>Gestion des risques</sup> et TCFD<sup>Indicateurs</sup>.



# 1

Prise en compte des critères ESG dans la politique d'investissement et la gestion des risques de CNP Assurances :

- Description générale

# Périmètre

Les données communiquées sont arrêtées au 31/12/2017.

Le rapport concerne l'ensemble des actifs de CNP Assurances et CNP Caution. En tant que de besoin, les actifs de MFPrévoyance font l'objet d'une partie spécifique.

## 1.1 Une démarche fondée sur des engagements nationaux et internationaux majeurs

### 2003/ Le rôle moteur de l'adhésion au Pacte Mondial



Depuis toujours, le groupe CNP Assurances respecte les droits de l'homme et du citoyen tels que définis dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et plus spécifiquement les principes de l'Organisation Internationale du Travail et la réglementation du travail propre à chaque pays. En adhérant au Pacte Mondial, CNP Assurances a conforté son engagement à respecter ces valeurs fondamentales, ainsi qu'à lutter contre la corruption et à protéger l'environnement.

### 2009/ Un engagement relayé dans le secteur de l'assurance



CNP Assurances a pris une part active au lancement de la Charte développement durable de l'Association Française de l'Assurance (lien internet <http://www.ffa-assurance.fr/content/la-charte-developpement-durable>), une des premières pour une branche professionnelle. Elle s'y est engagée sur les enjeux majeurs de responsabilité sociale de l'activité d'assurance : participer à la réduction des vulnérabilités sociales, contribuer à la lutte contre le changement climatique, accompagner le développement économique et favoriser la politique d'investissement responsable.

### 2011/ Un engagement renforcé dans le métier d'investisseur

Signatory of:



L'adhésion aux Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) des Nations Unies est une nouvelle étape dans son engagement d'investisseur responsable, marquée par des bilans annuels des avancées réalisées (voir rapports publics de CNP Assurances sur le site des PRI : <https://www.unpri.org/organisation/cnp-assurances-145874>).

### 2015/ Des engagements ambitieux en faveur de la transition énergétique et écologique



Signataire du Montreal Carbon Pledge, CNP Assurances a publié l'empreinte carbone de son portefeuille financier actions cotées détenues en direct en décembre 2015. De plus, cette année-là, elle s'est engagée publiquement à la réduire de 20 % d'ici 2020. Des engagements ambitieux concernent également son portefeuille immobilier, et les actifs «charbon».

## 2017/ un renforcement des actions pour limiter le réchauffement climatique



Au premier semestre 2017, CNP Assurances a signé le « Manifeste pour décarboner l'Europe » du Shift Project et a témoigné sur sa démarche à la conférence de presse de présentation.

CNP Assurances a décidé de renforcer ses objectifs de réduction de l'empreinte carbone de son portefeuille action tout en adhérant au Climate Action 100+, plateforme d'engagement actionnarial collaboratif.

### Autres adhésions à des chartes et initiatives

CNP Assurances a participé activement à l'élaboration des déclarations des acteurs de la place financière de Paris sur le changement climatique des Climate Finance Day de mai 2015 et juillet 2016. (<http://www.ffa-assurance.fr/content/afa-est-signataire-de-la-declaration-des-acteurs-de-la-place-financiere-de-paris-sur-le>).

CNP Assurances s'est fortement mobilisé dans le groupe de travail de place pour l'élaboration du Guide du reporting relatif à l'article 173 de la loi sur la transition énergétique et à son décret d'application (<https://www.ffa-assurance.fr/content/article-173-decryptage-guide-sur-la-loi-de-transition-energetique-et-son-decret-application>).

CNP Assurances est également signataire de la charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires lancée par le plan bâtiment durable en 2013. (<http://www.planbatimentdurable.fr/charte-pour-l-efficacite-energetique-des-batiments-r204.html>).

Enfin, CNP Assurances déclare ses rejets de gaz à effet de serre auprès du CDP depuis 2005 et est devenu membre supporter et membre signataire en 2016.



## 1.2 La gouvernance de la stratégie d'investissement responsable TCFD Gouvernance TCFD Stratégie

Les principes d'actions sont définis dans une charte, validée par tous les acteurs concernés, et reproduite ci-après :

### Article 1 : Dans son métier d'investisseur CNP Assurances s'appuie sur ses valeurs.

#### Principes :

- Sécuriser les engagements pris envers les assurés notamment offrir une performance optimisée et lissée dans le temps.
- Etre un investisseur de long terme et un actionnaire responsable.
- Contribuer au développement de l'économie en apportant aux acteurs, publics et privés de tous les secteurs d'activité, la stabilité nécessaire à leurs projets de croissance.

#### Déclinaison :

- Les actifs étant adossés à des engagements de long terme, CNP Assurances détient les actions dans une perspective de long terme et conserve les obligations le plus souvent jusqu'à maturité, tout en maintenant une gestion active assurant ses engagements annuels envers ses assurés.
- Actionnaire responsable, CNP Assurances vote dans les assemblées générales des sociétés cotées dans lesquelles elle a investi. Elle s'assure du respect des droits des actionnaires minoritaires dans l'accompagnement du développement à long terme de l'entreprise.
- CNP Assurances n'exclut pas de secteur économique mais les activités et les modes de production contraires à ses valeurs.
- CNP Assurances soutient le développement des actifs thématiques dans les domaines favorables à l'environnement et à l'intégration sociale.

## Article 2 : CNP Assurances intègre des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans la gestion de ses actifs.

Convaincue que la prise en compte des critères ESG dans l'évaluation d'un placement contribue à la création de valeur et optimise le couple rendement/risque dans le temps, CNP Assurances a déployé progressivement depuis une dizaine d'années une stratégie d'investisseur responsable sur l'ensemble de ses actifs. Cette orientation de gestion reflète ses engagements auprès du Pacte Mondial, de la charte Développement Durable de la FFA, des PRI et de la déclaration de Kyoto de l'Association de Genève.

### Principes :

Par cette charte, CNP Assurances définit et partage les 4 principes qui guident la prise en compte de ces critères sur ses actifs financiers selon des modalités adaptées à chaque compartiment d'actifs :

1. Respecter les droits de l'homme et du citoyen tels que définis dans la Déclaration Universelle des droits de l'homme,
2. Respecter les principes de l'OIT, notamment le respect de la liberté d'association et du droit à la négociation collective, l'élimination du travail forcé et du travail des enfants et des discriminations,
3. Favoriser la protection de l'environnement, la transition énergétique et écologique, les initiatives visant à réduire les changements climatiques ou à s'y adapter,
4. Contribuer à la lutte contre la corruption.

Outre le respect de la réglementation nationale, CNP Assurances applique les conventions internationales signées par la France. Ainsi au titre des conventions d'Ottawa et d'Oslo, CNP Assurances exclut de ses portefeuilles les producteurs de bombes à sous munitions et de mines antipersonnel.

Elle exclut par ailleurs de ses investissements la spéculation sur les matières premières agricoles.

### Déclinaison :

- CNP Assurances considère qu'il y a intégration ESG sur une catégorie d'actifs dès lors que tous les titres de cette catégorie sont filtrés sur au moins 1 de ces 4 principes tout en s'assurant d'une sécurité minimale sur les 3 autres.
- La méthodologie appliquée équilibre les 3 piliers Environnement, Social et Gouvernance, avec une attention particulière sur la gouvernance qui conditionne sur le long terme la qualité de l'engagement.
- CNP Assurances promeut les fonds ISR auprès des assurés, avec ses partenaires distributeurs.
- CNP Assurances soutient la recherche dans ce domaine.

## Article 3 : CNP Assurances mobilise les équipes internes pour déployer l'investissement responsable dans son activité

### Principes :

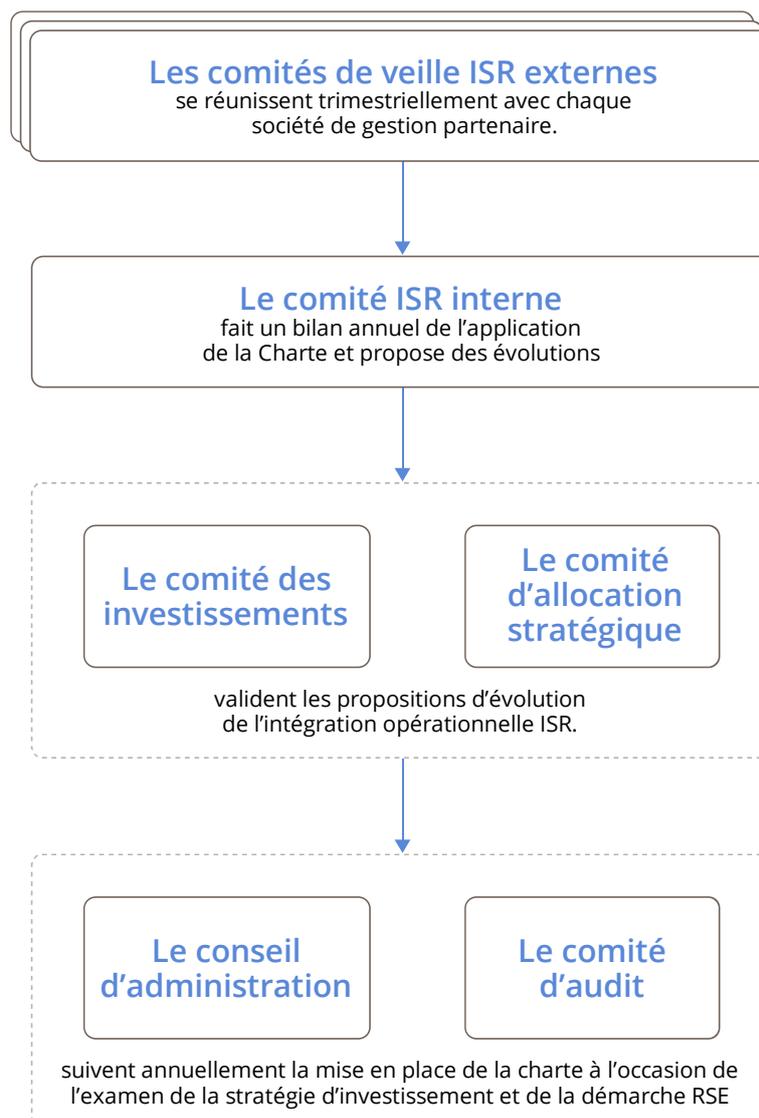
La stratégie d'investissement responsable est définie et pilotée au sein de la stratégie de placement validée par la Direction générale et le Conseil d'Administration

CNP assurances s'engage à :

- Traduire les articles 1 et 2 de façon opérationnelle en se donnant les moyens humains et financiers nécessaires.
- communiquer publiquement et annuellement sur les démarches mises en place et leur évolution.

### Déclinaison :

Pour ce faire, l'ensemble des acteurs s'engage sous l'impulsion de la Direction générale.



## 1.3. Politique de gestion des risques : procédures d'identification, description générale et exposition

CNP Assurances a mis en place un dispositif de gestion des risques qui est partie intégrante des processus de décision de l'entreprise.

Le conseil d'administration est chargé de définir les orientations stratégiques en matière de gestion des risques. En particulier, le conseil d'administration valide l'appétence aux risques du Groupe et ses déclinaisons annuelles. Il s'appuie pour ce faire sur le comité d'audit et des risques. Le dispositif de gestion des risques s'inscrit dans un schéma global dont le pilotage stratégique est assuré par le directeur général.

Les travaux d'identification et d'évaluation des risques récurrents doivent fournir aux instances de gouvernance les éléments nécessaires d'une part à la définition d'une politique générale de maîtrise des risques pour l'ensemble du Groupe, et d'autre part à la gestion des risques inhérents à chacune des activités.

Le Conseil d'administration a ainsi validé l'intégration de critères ESG dans la gestion des actifs dans le cadre de son examen annuel de la stratégie de placement. L'efficacité de la mise en œuvre de la démarche est attestée par l'engagement ISR des deux principales sociétés de gestion délégataires : Ostrum AM, et La Banque Postale AM, qui, à elles deux, assurent la gestion des actifs détenus en direct.

Cette démarche déployée progressivement depuis 2006 et qui couvre 80% du portefeuille à fin 2017, intègre de fait l'exposition aux risques environnementaux, sociaux et de gouvernance :

- C'est le cas en particulier pour les obligations souveraines et d'entreprises publiques dont sont exclus les Etats présentant un risque de non-respect des règles démocratiques, de non-respect des droits de l'homme et de corruption.
- Cela l'est également pour les portefeuilles d'actifs d'entreprises privées passés au filtre ESG par les experts des deux sociétés de gestion.

### Zoom sur le risque climatique TCFD Gestion des risques

S'agissant du risque Climat, CNP Assurances est particulièrement consciente de l'impact potentiel du changement climatique sur la valeur de ses actifs du fait de l'horizon de ses détentions.

En s'appuyant sur les facteurs de risques que sont le risque physique et le risque de transition, CNP Assurances a identifié les facteurs de risque suivants et pris des mesures pour les réduire :

- **Risque physique :**

CNP Assurances s'est attachée à analyser l'exposition au risque physique de son patrimoine immobilier et de ses forêts : compte tenu de la localisation de ces actifs, principalement en France, l'exposition au risque est relativement limitée. CNP Assurances a néanmoins démarré en 2017 une étude plus approfondie du risque physique de son patrimoine immobilier pour bénéficier d'une vision exhaustive du risque climatique auquel elle pourrait être exposée.

## Mesures prises pour réduire les risques :

En ce qui concerne les actifs immobiliers, ils bénéficient d'une analyse systématique du risque inondation et d'une couverture catastrophe naturelle. A noter qu'en 2014 un inventaire des actifs situés en zone inondable en cas de crue centennale de la Seine a été réalisé.

Pour ce qui concerne les forêts, CNP Assurances a mis en place une politique d'investissement qui a permis d'acquérir des forêts diversement réparties. Certaines régions qui présentent des risques naturels importants ont été évitées (sud-est de la France par exemple au regard des risques incendies). La dispersion des actifs forestiers permet aussi de diminuer les risques face à des événements extrêmes de type tempêtes ou sécheresse. Dans ce cadre, un programme d'investissement de forêts en Ecosse a été mis en place.

### ■ Risque de transition :

La valeur des actifs est potentiellement exposée au risque réglementaire, technologique, de marché et de réputation, plus particulièrement pour les actifs immobiliers et les entreprises des secteurs Energie, Transport, Matériaux et Construction, Agriculture-Alimentation. CNP Assurances est là aussi exposée à ces risques mais de façon limitée, les détentions dans les portefeuilles actions et obligations de CNP Assurances dans chacun de ces secteurs étant inférieures à 6%.

## Mesures prises pour réduire les risques :

CNP Assurances a géré ces risques de transition depuis de nombreuses années par le biais de plusieurs approches :

- Intégration de critères ESG dans la gestion des actifs déployée progressivement depuis 2006
- Identification du risque le plus matériel en 2015 qui concerne le charbon, ce qui a amené CNP Assurance à céder tous les titres détenus dans les entreprises dont plus de 25% du chiffre d'affaires est lié au charbon thermique et à prendre l'engagement de ne plus investir dans les entreprises dont le chiffre d'affaires lié au charbon thermique représente plus de 15%.
- Calcul de l'empreinte carbone depuis 2016 sur les actifs corporate pour mettre en évidence les entreprises les plus exposées au risque de transition, c'est à dire celles dont l'activité est la plus intensive en carbone. Conformément à son engagement d'actionnaire responsable, CNP Assurances a mis en place des dialogues et engagements auprès des principaux acteurs concernés afin de s'assurer de leur prise de conscience des risques et opportunités induits, pour les accompagner dans cette transition vers une économie décarbonée dans la durée.
- CNP Assurances suit également les émissions d'équivalent CO2 évitées par les travaux de rénovation des bâtiments depuis 2012
- Enfin, l'objectif de CNP Assurances est que, d'ici fin 2018, la gestion des actions détenues en direct soit alignée sur des indices pondérant fortement la contribution à la transition énergétique et écologique, indices déployés en collaboration avec La Banque Postale Asset Management (LBPAM) et Mirova (Natixis Investment Managers). Cette approche a vocation à renforcer l'approche du risque de transition par la prise en compte de sociétés favorisant la transition écologique et énergétique tout en complétant les objectifs de réduction de l'empreinte carbone des portefeuilles Actions.

Enfin, en ce qui concerne l'alignement avec les trajectoires 2°C, CNP Assurances observe qu'à ce stade des connaissances, la modélisation des risques ESG et Climat nécessite de nombreuses hypothèses détaillées sur l'impact climat des activités des entreprises par secteur, zone géographique et cycle de vie... Aussi, dans un premier temps, pour que les scénarios élaborés soient fiables, CNP Assurances a choisi de ne s'appuyer que sur les références suivantes :

- Scénario 2° de l'Agence Internationale de l'Energie (AIE) – source World Energy Outlook 2017
- Engagements de réduction des émissions carbone de la France au sein de l'Union européenne
- Stratégie Nationale Bas Carbone
- Scénario 2° de l'ADEME – source Actualisation du scénario énergie-climat, ADEME 2035-2050

La convergence de ces références avec les scénarios de CNP Assurances est présentée en synthèse dans le chapitre 6.



## 2 • Informer les assurés des actions engagées

## 2.1. Communication aux assurés

CNP Assurances intègre une démarche d'investisseur responsable aussi bien dans les fonds en euros à travers l'intégration de critères ESG dans sa politique d'investissement que dans les unités de compte proposées aux assurés.

En effet, les assurés peuvent manifester explicitement leur volonté de lutter contre le changement climatique via leur épargne en choisissant des « unités de compte » orientées ISR et Climat. CNP Assurances s'est attachée à ce que de telles unités de compte (UC) soient à leur disposition dans tous les grands contrats. Cet engagement rejoint celui de nos deux grands partenaires distributeurs – La Banque Postale et BPCE - dont les sociétés de gestion structurent de tels fonds. De son côté, le réseau propre de CNP Assurances – AMETIS - propose une UC thématique « CNP Développement Durable » depuis 2007.

Pour informer ses assurés de l'intégration de critères ESG dans la gestion financière, CNP assurances a choisi de l'indiquer dans les bulletins de situation annuelle. Ainsi tous les ans depuis 2011, plus de 19 millions de courriers adressés aux assurés (papier/ mail ou en ligne) mentionnent son adhésion au Pacte Mondial et sa stratégie d'investisseur responsable avec le lien du site « cnp.fr » pour plus de détails.

La démarche ESG/climat de CNP Assurances est également expliquée dans le Bilan RSE, publié chaque année depuis 2010 et disponible sur le site de l'entreprise. Par ailleurs, le site web cnp.fr consacre une page à cette démarche et contient de nombreuses actualités et communiqués de presse sur ce sujet : <http://www.cnp.fr/Nos-engagements/Pour-une-economie-durable/Investir-responsable>

Pour compléter ces informations et les rendre accessibles au plus grand nombre, depuis plusieurs années, CNP Assurances édite une plaquette de quelques pages reprenant l'essentiel de la démarche RSE, au sein de laquelle une large part est consacrée à l'investissement responsable. A titre d'exemple, reprenons un extrait de l'édition 2018 qui fait un focus sur les engagements Climat.

**LA RESPONSABILITÉ D'ENTREPRISE GUIDE NOS PRATIQUES FINANCIÈRES**

CNP Assurances s'attache à donner du sens à son rôle d'intermédiaire financier en assurant la cohérence de son portefeuille avec ses valeurs.

**CHANGER LA DONNEE**  
Avec plus de 300 milliards d'euros investis dans tous les secteurs, CNP Assurances est un acteur majeur du financement de l'économie réelle et de l'avenir des territoires. Le Groupe figure parmi les 50 premiers investisseurs institutionnels mondiaux dans le private equity et parmi les tout premiers en France. Il engage chaque année 500 à 700 millions d'euros dans les entreprises non cotées et les accompagne à toutes les étapes de leur développement. Signataire du PFI, le Groupe sélectionne ses investissements à l'aune de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). En dix ans, la pratique a gagné tous les compartiments d'actifs et 80% des investissements sont désormais analysés et choisis sur ces critères.

**ENTRAÎNER LES ASSURÉS**  
CNP Assurances propose des supports ISR dans les principaux contrats d'épargne en unités de compte. À fin 2017, grâce à la promotion active de ses partenaires, les fonds ISR de ces contrats représentent 806 millions d'euros d'encours.

**ESSENTIEL**  
Le Groupe exclut les investissements dans les pays ne respectant pas les droits de l'Homme. Il accompagne les entreprises figurant dans son portefeuille d'actions vers une économie décarbonée. Toutes les forêts de CNP Assurances, soit 54 077 hectares, sont certifiées gestion durable.

**→] Panorama de notre stratégie d'investissement responsable**  
80% des actifs financiers de CNP Assurances et de ses filiales France sont passés au filtre de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

	Exclusion pays	Exclusion secteurs	Exclusion Tech à application controversée	Analyse matière ESG	Intégration ESG
Immobilier	✓	✓	✓	✓	✓
Fonds	✓	✓	✓	✓	✓
Actions	✓	✓	✓	✓	✓
Obligations corporate	✓	✓	✓	✓	✓
Private equity / Infrastructures	✓	✓	✓	✓	✓
Obligations souveraines	✓	✓	✓	✓	✓
Fonds dédiés à CNP Assurances	✓	✓	✓	✓	✓
Autres fonds	✓	✓	✓	✓	✓

**→] Des engagements forts en faveur de la transition énergétique et écologique**  
Afin de contribuer à limiter le réchauffement climatique à 2 °C à la fin du siècle, CNP Assurances s'engage à réduire 5 Md€ de nouveaux investissements verts d'ici à 2021. Elle renforce également son objectif de réduction de l'empreinte carbone de son portefeuille d'actions à fin 2021 à 0,25 ton CO<sub>2</sub>/k€ invest.

**Augmentation des investissements verts<sup>(1)</sup> (Md€)**  
2014: 0,24 | 2015: 0,24 | 2016: 0,24 | 2017: 0,24 | 2021: +5 Md€

**Réduction de l'empreinte carbone du portefeuille d'actions (en ton CO<sub>2</sub>/k€ investi<sup>(2)</sup>)**  
2014: 0,67 | 2015: 0,64 | 2016: 0,61 | 2017: 0,58 | 2021: -47%

(1) Green bonds, énergies renouvelables, etc.  
(2) Tonnes équivalent CO<sub>2</sub> par milliard d'euros invest.  
(3) Estimation.

La plaquette est disponible à l'adresse suivante :

[http://www.cnp.fr/content/download/4700/103273/version/1/file/2018\\_ESSENTIEL\\_RSE\\_CNP.pdf](http://www.cnp.fr/content/download/4700/103273/version/1/file/2018_ESSENTIEL_RSE_CNP.pdf)

En 2017, CNP Assurances a participé à la semaine de la finance responsable à travers une campagne de promotion **des UC ISR. Une plaquette sur l'investissement responsable a été réalisée à cette occasion pour les clients du réseau Amétis :**

SEMAINE DE LA FINANCE RESPONSABLE 2017



CNP ASSURANCES, UN ACTEUR ENGAGÉ DANS L'INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE

Fort de ses valeurs ancrées dans son histoire, CNP Assurances s'est engagée, il y a dix ans, dans une démarche d'investisseur responsable. Tous les compartiments d'actifs des fonds euros sont concernés : les OPCVM, les actions et obligations, les infrastructures et le private equity, l'immobilier et les forêts.

Mise en place de la prise en compte des critères ESG\*\* sur la totalité de portefeuille actions

Exclusion des centres financiers offshore

Mention spéciale du prix Investir 2 pour le premier reporting sur la prise en compte des facteurs extra-financiers dans la gestion des actifs

2008      2009      2011      2012      2014      2015      2016

Adhésion aux PRI\*

Exclusion de producteurs d'armes à son missions et organisationnel

Analyse des travaux de rénovation thermique des biens immobiliers

Stratégie climat (empreinte carbone, politique charbon, efficacité énergétique, investissements verts)

 **81% de ses actifs, sont gérés en intégrant des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance à fin 2016**

\*PRI : Principes pour l'investissement responsable de l'ONU  
\*\*ESG : Environnement social et gouvernance

**NOS OBJECTIFS**

Aujourd'hui, CNP Assurances a décidé d'axer sa gestion d'actifs sur la lutte contre le changement climatique, convaincue qu'un problème environnemental à grande échelle générerait un risque financier à la mesure. Elle fait partie des très rares assureurs dans le monde à s'être fixé des objectifs chiffrés en la matière à l'horizon 2020 :

- réduire de 20% la consommation d'énergie du patrimoine immobilier
- réduire de 20% l'empreinte carbone du portefeuille d'actions cotées
- exclure de ses portefeuilles les entreprises fortement engagées dans le charbon
- financer 3 Md€ de projets verts d'ici 2018.

**EN PRATIQUE, QUELQUES EXEMPLES :**

CNP Assurances exclut les investissements financiers dans les pays ne respectant pas les droits de l'homme et ceux avec un niveau de corruption élevé.

Dans son portefeuille d'actions, CNP Assurances privilégie les entreprises les plus engagées au regard des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. CNP Assurances les accompagne vers une économie décarbonée à travers un dialogue responsable.

Chaque rénovation immobilière de son patrimoine inclut des travaux d'efficacité énergétique. Toutes les forêts sont certifiées gestion durable.

**CNP Assurances accompagne financièrement aussi les petites entreprises, des startups innovantes à travers son programme OPEN CNP, ou soutien aux entreprises en difficulté et à l'économie sociale et solidaire via des fonds spécifiques.**

**POUR ALLER PLUS LOIN, DES SUPPORTS DE PLACEMENT DEDIE**

CNP DEVELOPPEMENT DURABLE  
EDR TRICOLOR REVENEMENT  
CNP ASSUR MONET

**MSCI**  
Mai 2016  
AAA

**VIGEO**  
2016  
6<sup>e</sup> sur 42  
assureurs européens

**OEKOM RESEARCH**  
Août 2015  
1<sup>er</sup> sur 128  
assureurs mondiaux

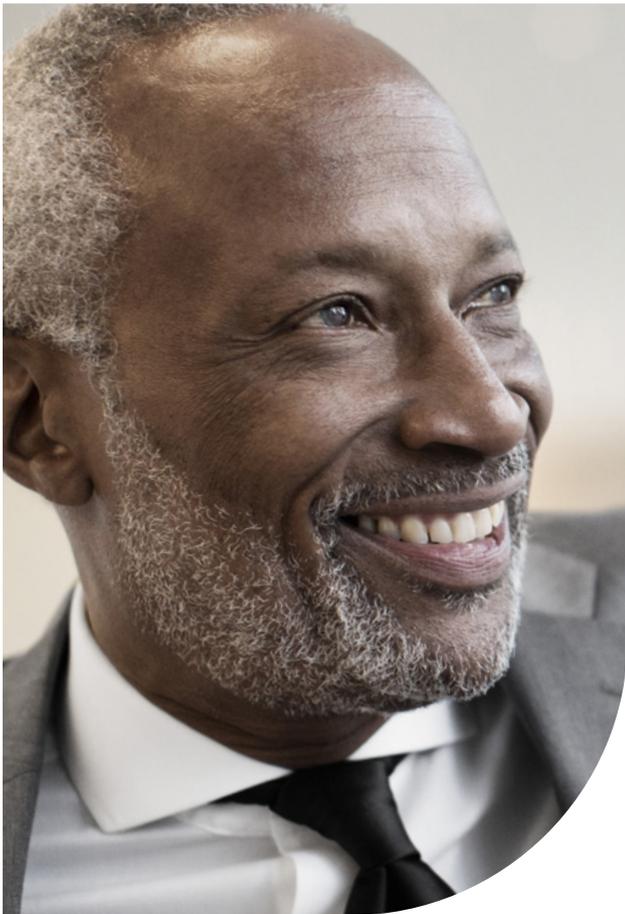
## 2.2. Offre UC ISR

En assurance de personnes, l'action directe de l'assuré en faveur d'une économie responsable et de la lutte contre le changement climatique passe par le choix des supports ISR dans son contrat d'épargne : ils sont proposés depuis de nombreuses années dans chacun des contrats individuels phares de CNP Assurances en unités de compte, comme par exemple :

- LBPAM Responsable ( <https://www.labanquepostale-am.fr/isr-et-engagements/notre-offre-isr/id/72>) ;
- Ecureuil Bénéfice ( <https://www.caisse-epargne.fr/ecureuil-benefices-resp.aspx>) ;
- CNP développement durable ( <https://epargne.humanis.com/information-financiere/cnpdeveloppementdurable>)

Les supports ISR ont été de nouveau promus par ses deux grands partenaires en 2017. À la fin de l'année, près de 187 300 contrats d'assurance vie individuelle de CNP Assurances comportent des fonds ISR. Ils représentent un encours de 806 M€ en augmentation de plus de 36 % par rapport à 2016.

Dans son offre patrimoniale, CNP Assurances propose des UC en titres vifs. Les titres éligibles proposés à l'assuré sont sélectionnés en tenant compte également des règles d'exclusion sur des critères environnementaux (charbon), sociétaux (Pacte Mondial) et de gouvernance (pays sensibles) mises en place sur les actifs financiers (cf. partie 3).



### 3. Sélection ESG et accompagnement de la transition écologique et énergétique (TEE) : Description détaillée par type d'actifs financiers

# 3.1. Exclusion ESG / Climat

## *Exclusion générale de pays et valeurs sensibles*

CNP Assurances détermine la liste des exclusions et valeurs sous surveillance (pays et entreprises) en s'appuyant notamment sur les experts ISR des sociétés de gestion Ostrum AM et LBPAM et sur les indices publics.

Deux critères d'exclusion sont appliqués :

**Exclusion de pays :** Plusieurs critères sont pris en considération : la politique d'exclusion s'appuie sur les listes établies par l'Etat français et l'Union Européenne ainsi que pour les paradis fiscaux sur la base des indices de Tax Justice Network. Pour les pays posant de graves problèmes au regard de la démocratie, des droits humains et de la corruption elle s'appuie sur les listes établies par Freedom House et Transparency International.

**Exclusion de valeurs :** Trois types d'exclusions de valeurs ont été définis :

- CNP Assurances a exclu dès 2008 de son portefeuille les producteurs de bombes à sous-munition et mines antipersonnel,
- dans le cadre de ses analyses ESG décrites plus loin, CNP Assurances bénéficie d'alertes sur les risques ESG des entreprises, alertes correspondant à un non-respect des principes fondamentaux du Pacte Mondial.
- Depuis 2015, elle exclut tout nouvel investissement dans des sociétés extractrices de charbon et productrices d'énergie à base de charbon dont plus de 15 % du chiffre d'affaires est lié au charbon thermique. Sur les actifs existants, la détention d'actifs financiers dans ce secteur est limitée au seuil de 25 % du chiffre d'affaires. Cette dernière exclusion étant liée à la stratégie d'accompagnement de la transition énergétique et écologique, elle est traitée dans une partie spécifique liée à la contribution à la TEE.

## Les actifs financiers concernés

**Périmètres concernés :** Les placements financiers (hors OPCVM ouverts et UC) de CNP Assurances et MFPrévoyance à compter du 27 mars 2018.

**Part des encours en valeur bilan :** 256 Md€ au 31/12/2017 soit 82% des actifs de CNP Assurances.

# Modalités de prise en compte des critères ESG

## Gestion de la démarche ESG

CNP Assurances détermine la liste des exclusions et valeurs sous surveillance (pays et entreprises). Celle-ci, régulièrement actualisée, est communiquée aux directions financières et aux sociétés de gestion mandatées pour application opérationnelle. Un contrôle périodique est effectué.

## Application de la démarche ESG

### Les pays

**Principaux critères :** l'équilibre de la gouvernance ainsi que la coopération et la transparence fiscale.

#### Critère gouvernance

##### **Informations utilisées :**

Pour mesurer le bon équilibre de la gouvernance d'un pays, CNP Assurances utilise les notations sur le niveau de démocratie et de liberté de Freedom house et la perception de corruption de Transparency International.

##### **Méthodologie :**

CNP Assurances évalue annuellement les pays en définissant 3 niveaux de risque selon la combinaison des 3 critères démocratie, niveau de liberté et corruption (très haut risque, risque élevé et risque faible).

**Résultats :** en 2017, 62 Etats notés en très haut risque et 33 en risque élevé.

#### Coopération et transparence fiscale

**Informations utilisées :** listes établies par l'Etat français et l'Union Européenne (états non coopératifs – ETNC – et sous embargo, liste des Juridictions Fiscales Non Coopératives de l'UE), ainsi que par le GAFI (pays faisant l'objet de contre-mesures).

**Méthodologie :** CNP Assurances utilise l'évaluation « paradis fiscaux » de Tax Justice Network et une cotation interne de risque pays

**Résultats :** en 2017, la liste noire contient 57 pays.

## Les valeurs

**Principaux critères :** exclusion des producteurs de mines antipersonnel et bombes à sous-munitions (MAP/BASM) depuis 2008 et des entreprises ne respectant pas les principes fondamentaux du Pacte Mondial depuis 2012.

Pour les sociétés dont l'activité est liée au charbon, voir « Contribution à la Transition Ecologique et Energétique ».

### Armes interdites

#### **Informations utilisées :**

CNP Assurances utilise la liste de producteurs de mines anti-personnel (MAP) et de bombes à sous-munitions (BASM) d'Ostrum AM. Pour information, les Conventions d'Ottawa (1999) et d'Oslo (2010) interdisent la production, l'emploi, le stockage, la commercialisation et le transfert des mines antipersonnel et des bombes à sous-munitions du fait que ces armes peuvent atteindre des populations non concernées par les conflits.

#### **Méthodologie :**

En s'appuyant sur une agence extra-financière spécialisée dans le domaine de l'armement (Ethix), les équipes de recherche en investissement responsable de Mirova (Natixis IM) mettent à jour régulièrement la liste d'exclusion en intégrant toutes les entreprises, cotées ou non cotées, pour lesquelles est avérée :

- une implication dans l'utilisation, le développement, la production, la commercialisation, la distribution, le stockage ou le transport des MAP ou des BASM,
- ou une détention de 30% ou plus d'une entreprise impliquée dans les activités mentionnées ci-dessus.

Pour que l'implication de l'entreprise soit avérée, il faut que le composant proposé par celle-ci soit clef et dédié à la production d'armes à sous-munition et/ou de mines antipersonnel.

CNP Assurances utilise la liste directement sans retraitement.

**Résultats :** en 2017, 75 entreprises exclues

### Engagement Pacte mondial

#### **Informations utilisées :**

CNP Assurances bénéficie d'alertes sur les risques ESG des entreprises détenues ou autorisées, de la part des équipes ISR des deux sociétés de gestion mandatées sur la gestion des titres cotés, Mirova pour Ostrum AM et La Banque Postale AM. Ces alertes sont partagées lors des comités ISR trimestriels.

#### **Méthodologie :**

Lorsque l'alerte correspond à un non-respect des principes fondamentaux du Pacte Mondial, CNP Assurances demande à la société de gestion de questionner l'émetteur. Lorsque ce dialogue n'a pas permis d'identifier une remédiation proche, la décision d'exclure est soumise au comité d'investissement.

**Résultats :** en 2017, 5 entreprises sont bloquées dans l'univers d'investissement.

Enfin, CNP Assurances inclut également un critère d'exclusion des fonds spéculant sur les matières premières agricoles.

## Intégration dans la politique d'investissement

### Les pays

Interdiction d'investir dans la dette publique et parapublique d'un pays exclu (pays à très haut risque pour le critère gouvernance et pays sur la liste noire pour le critère coopération et transparence fiscale) et interdiction d'investir dans une entreprise domiciliée dans un de ces mêmes pays.

Les investissements dans les pays à risque élevé du critère gouvernance sont plafonnés. Les limites sont définies au cas par cas par le comité d'investissement ou de surveillance.

### Les valeurs

La liste des entreprises exclues est communiquée aux sociétés de gestion mandatées pour la gestion des titres cotés ainsi qu'aux directions en charge des investissements non cotés. Les titres sont vendus le cas échéant et bloqués dans l'univers d'investissement autorisé.

#### **Une démarche spécifique dans les OPCVM ouverts :**

Pour ce qui concerne les fonds ouverts, CNP Assurances réalise une enquête tous les 2 ans auprès de l'ensemble des sociétés de gestion partenaires (plus de 80) sur la prise en compte des principes retenus par CNP Assurances : l'exclusion des producteurs d'armes controversées et depuis 2015 sur les règles internes de gestion des paradis fiscaux et des embargos. Par ailleurs, la question est également posée de leur adhésion aux PRI : à fin 2017, 90% de ces sociétés de gestion adhèrent aux PRI. Les progrès sont très significatifs et les derniers résultats sont satisfaisants.

## Contribution à la transition écologique et énergétique

### Gestion de la démarche de contribution à la TEE

En cohérence avec ses principes de gestion d'actifs, l'engagement de CNP Assurances en faveur de la transition écologique et énergétique allie l'accompagnement de tous les secteurs de l'économie vers des modèles d'affaires décarbonés.

Pour limiter le réchauffement climatique l'exploitation des réserves fossiles doit être évitée au maximum. Le charbon est la source d'énergie la plus émettrice en eqCO2 et elle émet des particules fines. De plus, les alternatives au charbon thermique (extrait du sol en vue de produire de l'énergie) existent (contrairement au charbon utilisé dans la production d'acier).

Ainsi, CNP Assurances a décidé en 2015 d'exclure les sociétés extractrices de charbon et productrices d'énergie à base de charbon dont plus de 15% du chiffre d'affaires est lié au charbon thermique.

## Analyse TEE

### Principaux critères de contribution à la TEE :

A ce stade, CNP Assurances concentre ses exclusions aux activités liées au charbon thermique (mines et production d'électricité).

### Informations utilisées pour l'analyse :

La démarche repose, sur les données du prestataire Trucost. Trucost calcule la part du charbon thermique dans le chiffre d'affaires des sociétés à partir des données financières (chiffre d'affaires, entreprise value etc.) et de production (réserves de charbon, production en GWh etc...) publiées par les entreprises.

### Méthodologie :

Trucost collecte et analyse les données obtenues auprès des sociétés, puis les sécurise en les croisant avec les données collectées par un autre prestataire spécialisé et avec les informations obtenues lors des dialogues avec les émetteurs.

Lorsque les données détaillées nécessaires ne sont pas communiquées, Trucost effectue des estimations via une approche sectorielle basée sur des données similaires et pertinentes.

Les données de Trucost ayant par définition au moins un an de retard, CNP Assurances se garde la possibilité de ne pas exclure des entreprises affichant en 2017 un changement de stratégie significatif visant une réduction de la part de charbon thermique dans leur futur chiffre d'affaires. Cette actualisation permet d'optimiser l'accompagnement de la TEE.

### Résultats : CNP Assurances a défini deux limites :

- Exclusion à l'acquisition de nouveaux actifs financiers : sociétés extractrices de charbon et productrices d'énergie à base de charbon dont plus de 15% du chiffre d'affaires est lié au charbon thermique (63 titres exclus en 2017).
- Exclusion du portefeuille d'actifs financiers : sociétés extractrices de charbon et productrices d'énergie à base de charbon dont plus de 25% du chiffre d'affaires est lié au charbon thermique (46 titres exclus en 2017).

## Intégration dans la politique d'investissement

**Exclusion à l'acquisition :** la liste des entreprises au-delà du seuil de 15% est communiquée aux sociétés de gestion mandatées pour la gestion des titres cotés ainsi qu'aux directions en charge des investissements non cotés. Les OPCVM dédiés sont assujettis aussi à cette interdiction.

**Exclusion du portefeuille :** les détentions des entreprises au-delà de 25% ont été vendues. A ce titre, CNP Assurances a cédé en 2015 pour près de 300 M€ d'obligations de sociétés extractrices de charbon et productrices d'énergie à base de charbon.

**Engagement actionnarial :** CNP Assurances a également réalisé des actions d'engagement auprès de certains émetteurs au-dessous des seuils : 2 lettres, 1 titre concerné par un vote négatif à titre de sanction (cf. partie engagement actionnarial).

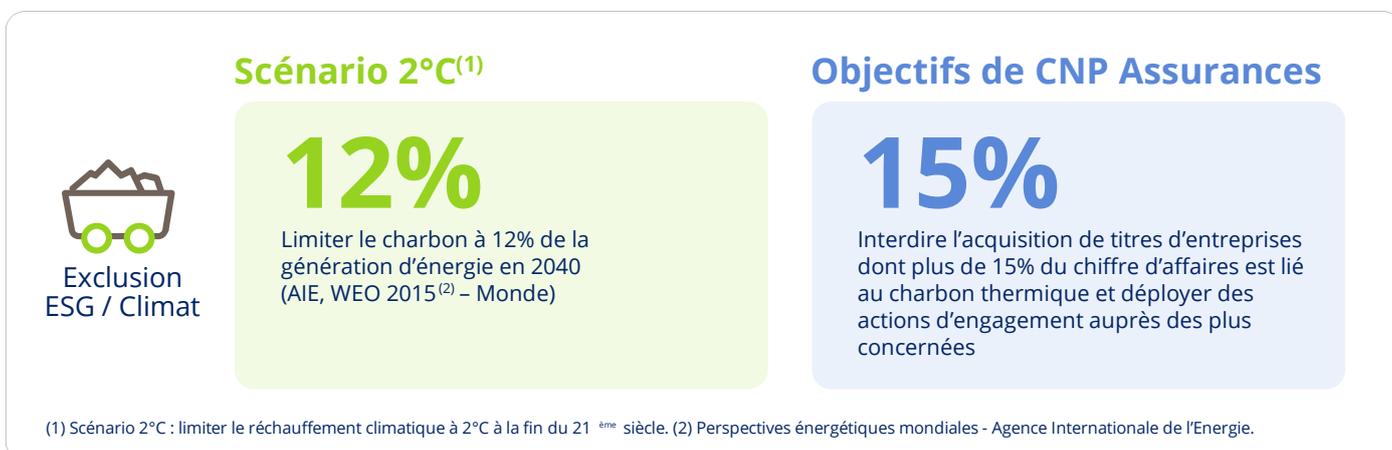
## Cohérence avec les objectifs 2°C

**Cibles indicatives** : L'objectif de CNP Assurances est l'arrêt dès 2015 des acquisitions au-delà du seuil 15% du chiffre d'affaires lié au charbon thermique et le désinvestissement au-delà du seuil 25%.

**Position des cibles par rapport aux objectifs internationaux / UE / nationaux** : Le scénario 2°C de l'agence internationale de l'énergie (AIE) projette une diminution de la part du charbon dans la génération d'énergie de 41% en 2013 à 12% en 2040 (WEO 2015 - monde).

La stratégie de CNP Assurances n'est pas directement comparable au scénario de l'AIE car elle est exprimée en chiffre d'affaires et non en mix-énergétique. Néanmoins on peut considérer que son impact est significatif.

## Convergence CNP Assurances vers un scénario 2°C



## 3.2. Actions cotées détenues en direct

*Sélection best-in-class, et objectif affiché de réduction de l'empreinte carbone*

L'approche ESG sur l'ensemble des actions cotées détenues en direct est basée sur une gestion best-in-class. Une veille trimestrielle mise en place depuis 2006 permet d'échanger avec les analystes extra-financiers de Ostrum AM et depuis 2009 avec ceux de LBPAM sur les enjeux en cours et les titres en risque. Cette approche « best-in-class » est appuyée par une politique d'engagement actionnarial depuis 2005 (cf partie 4), et bénéficie des règles d'exclusions sur les valeurs et les pays (cf partie 3.1)

Par ailleurs, CNP Assurances a multiplié ses engagements de place depuis 2015 : signature du Montréal Carbon Pledge, renforcement de son objectif pluriannuel de réduction des émissions de GES du portefeuille action, accompagné de son adhésion au Climate Action 100+, plateforme d'engagement actionnarial collaboratif.

L'objectif de CNP Assurances est que, d'ici fin 2018, la gestion des actions détenues en direct soit alignée sur des indices pondérant fortement la contribution à la transition énergétique et écologique, déployés en collaboration avec La Banque Postale Asset Management (LBPAM) et Mirova (Natixis Investment Managers).

### Les actifs financiers concernés

**Périmètre :** Toutes les actions cotées détenues en direct par CNP Assurances et ses filiales françaises.

**Part des encours en valeur bilan :** 12Md€ en valeur bilan nette soit 4% des encours au 31/12/2017

**Gestion financière :** CNP Assurances définit et pilote sa stratégie d'investisseur. La gestion est déléguée aux gérants Ostrum AM (ex-Natixis AM) et La Banque Postale AM.

### Modalités de prise en compte des critères ESG

#### Gouvernance de la démarche ESG

Sur ses titres Actions détenus en direct, CNP Assurances définit et pilote sa stratégie d'investisseur responsable. La gestion et la recherche ISR sont déléguées aux gérants Ostrum AM et en particulier Mirova, la filiale du groupe Natixis IM dédiée à l'ISR et La Banque Postale AM.

L'approche best in class a été choisie. Ainsi les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier (ESG) au sein de leur secteur d'activité sont privilégiées.

Chaque gérant présente trimestriellement au comité ISR de CNP Assurances la notation ESG des portefeuilles, les évolutions et les enjeux sectoriels. Le comité ISR de CNP Assurances est composé de la Direction Responsabilité sociétale et environnementale d'entreprise, de la Direction des Investissements, et de la Direction des Risques Groupe. Cette démarche a été mise en place dès 2006 avec Ostrum AM et depuis 2009 avec La Banque Postale AM. CNP Assurances assure la cohérence des deux démarches en particulier en décidant de renforcer les dialogues voire d'exclure des titres dont les pratiques contreviennent aux principes ISR.

## Analyse ESG

CNP Assurances s'appuie sur les sociétés de gestion déléguées, dont l'expertise ISR est reconnue sur la place. Chacune d'elles a défini son approche propre au regard des enjeux ESG et climat. En interne, la veille est assurée à la fois par les équipes financières, risques et RSE.

### **Nature des principaux critères & informations utilisées pour l'analyse :**

#### **Ostrum AM, et la filiale dédiée à l'ISR Mirova du groupe Natixis IM**

L'analyse des enjeux ESG/Climat réalisée par Mirova pour CNP Assurances s'appuie sur les principes suivants :

##### **■ Une approche Risques / Opportunités**

L'atteinte des Objectifs de Développement Durable implique la prise en compte de deux dimensions, pouvant souvent se compléter.

Capter les opportunités : le positionnement sur l'innovation technologique et sociétale lorsqu'elle devient un élément structurant du projet économique permet aux entreprises de capter les opportunités liées aux transitions en cours.

Gérer les risques : une « ré-internalisation des externalités sociales et environnementales », souvent sous la forme d'une gestion des enjeux diffus du développement durable, permet de limiter les risques associés aux transitions en cours.

Cette structure d'analyse accordant une importance égale aux opportunités et aux risques constitue le premier prisme de lecture des enjeux de développement durable.

##### **■ Des enjeux ciblés et différenciés**

L'analyse des risques et des opportunités cherche à se concentrer sur les points les plus susceptibles d'avoir un impact concret sur les actifs étudiés et sur la société dans son ensemble. Par ailleurs, les enjeux auxquels font face les différents agents économiques sont très différents d'un secteur à l'autre et peuvent même différer sensiblement au sein d'un même secteur.

Dès lors, les démarches d'analyse se concentrent sur un nombre limité d'enjeux adaptés aux spécificités de chaque actif étudié.

##### **■ Une vision sur l'ensemble du « cycle de vie »**

Afin d'identifier les enjeux susceptibles d'avoir un impact sur un actif, l'analyse des enjeux environnementaux et sociaux nécessite de considérer l'ensemble du cycle de vie des produits et services, depuis l'extraction des matières premières jusqu'à la fin de vie des produits. Par exemple, si dans le secteur textile un focus important est réalisé sur les conditions de travail chez les fournisseurs, chez les producteurs automobiles, l'accent sera plus mis sur la question de la consommation d'énergie lors de l'utilisation des produits.

##### **■ Une échelle de notation qualitative**

Le principal résultat de ces analyses est la production d'une opinion qualitative globale en cinq niveaux permettant d'apprécier le niveau d'adéquation de l'actif avec les objectifs de développement durable : négatif, risque, neutre, positif et engagé.

Cette échelle de notation étant définie par rapport à l'atteinte des objectifs de développement durable, elle ne présuppose pas a priori une distribution particulière des notations, que ce soit au global ou par secteur. Ainsi, dans le secteur de l'énergie, les sociétés impliquées dans l'extraction de charbon et de pétrole sont notées au mieux en Risque alors que les sociétés du secteur des énergies renouvelables bénéficient de notations plutôt positives.

## **La Banque Postale AM :**

LBPAM bénéficie d'une équipe d'analystes ISR exploitant de multiples sources externes pour analyser les enjeux ESG à moyen-long terme. L'analyse est basée sur la « philosophie ISR » définie par LBPAM en 2017 autour de quatre axes :

- la **transition économique et énergétique** : cet axe permet par exemple d'évaluer pour chaque entreprise son offre de produits et services en lien avec la transition énergétique, sa démarche de réduction des gaz à effet de serre et sa réponse aux enjeux de long terme ;
- le **développement des territoires** : cet axe permet par exemple d'analyser pour chaque entreprise sa stratégie en matière de développement de l'emploi et des compétences, sa démarche de dialogue social, la gestion des restructurations ou encore l'offre de produits et services pour les populations à bas revenus ;
- la **gestion durable des ressources** : cet axe permet notamment d'étudier pour chaque entreprise la qualité des conditions de travail pour ses salariés (santé-sécurité, lutte contre les discriminations, etc.), la gestion des relations avec ses fournisseurs ainsi que la maîtrise de l'utilisation des ressources naturelles (eau, matières premières, déchets, etc.) ;
- la **gouvernance responsable** : cet axe a pour objectif d'évaluer l'équilibre des pouvoirs, la rémunération des dirigeants, l'éthique des affaires ou encore les pratiques fiscales au sein de chaque entreprise.

Pour chaque secteur de l'économie, l'équipe ISR définit une grille de pondération de ces quatre piliers : plus le risque associé à un pilier ESG est important dans l'activité considérée, plus celui-ci est fortement pondéré. Cette grille est actualisée au moins une fois par an avec les gérants pour assurer la cohérence des analyses financières et extrafinancières.

Une première analyse quantitative sur la base de sources externes reconnues permet de couvrir un univers large (environ 4000 sociétés dans l'OCDE) : elle croise les évaluations ESG des agences de notation avec la grille d'analyse ESG sectorielle élaborée par LBPAM.

L'avis ESG est noté sur 10 niveaux, de 1 à 10.

Ces avis sont ensuite revus trimestriellement par l'équipe ISR sur l'univers le plus pertinent pour l'activité de LBPAM, soit environ 800 émetteurs. Les notes ISR peuvent ainsi être ajustées à la hausse ou à la baisse, en fonction de sa propre analyse (rencontres directes avec les entreprises, veille sur l'actualité, écoute des ONG et des syndicats, émergence d'une controverse, identification de nouveaux risques, etc.).

L'équipe d'analyse ISR ajoute de la valeur en se concentrant sur les éléments différenciants de chaque société et sur les enjeux innovants, résolument tournés vers l'avenir.

La méthodologie ISR de LBPAM sur les actifs de CNP Assurances est la même que celle de son fonds ISR Action Euro, et peut être retrouvée page 10 du code de transparence du fonds : <https://www.labanquepostale-am.fr/site/Lbpam/transversal/pdf/ETH.Par.TRA.File.pdf>

Concernant plus spécifiquement le thème du changement climatique, il est pris en compte dans la notation ISR de LBPAM, principalement à travers l'axe « Transition économique et énergétique ». En outre, LBPAM a développé un outil qui permet d'évaluer l'alignement des portefeuilles avec les enjeux liés au changement climatique, notamment grâce aux indicateurs suivants : intensité carbone, exposition au charbon et financement de « solutions vertes ». Les « solutions vertes » correspondent à la fois aux « green bonds » et aux investissements réalisés dans les entreprises qui génèrent une partie importante de leur chiffre d'affaires dans des thématiques environnementales (énergies renouvelables, solutions et services environnementaux, économie circulaire, bâtiments verts, transport et mobilité durables, agriculture et alimentation soutenables).

L'analyse secteur par secteur, entreprise par entreprise utilise des indicateurs quantitatifs complémentaires sur les impacts environnementaux, pour évaluer la stratégie des entreprises et les engagements pris pour améliorer le profil carbone, etc.

## Résultats :

A partir des analyses ESG et « risque climat » présentée ci-dessus, Mirova et l'équipe ISR de LBPAM notent les entreprises du portefeuille CNP Assurances et présentent cette notation consolidée sur leurs portefeuilles respectifs lors des comités ISR avec CNP Assurances. Le différentiel positif entre la note globale ESG et celle des indices MSCI Euro et DJ Euro Stoxx atteste de l'efficacité de la démarche dans la durée.

## Intégration dans la politique d'investissement

### Ostrum AM :

La sélection de titres sur des critères fondamentaux est au cœur du processus de gestion : elle associe les critères financiers (potentiel de croissance, qualité du bilan, positionnement produits/géographique, valorisation...) et les critères extra-financiers, de manière qualitative. Les critères financiers sont appliqués à l'univers de gestion (zone euro, large caps), et complétés par l'apport des notations ESG réalisées par Mirova. L'horizon d'investissement du portefeuille est intégré dans les choix de gestion. L'implémentation dans le portefeuille cherche à favoriser la sélection de titres notés favorablement (positif, engagé) par la recherche ESG de Mirova, dans la mesure où les critères financiers évoqués précédemment sont satisfaisants. Une attention spécifique est apportée par la gestion aux valeurs à notation défavorable (« négatif » et « à risque »), qui sont dans le portefeuille : les mouvements d'allègement ou de dégageement sur ces titres sont fondés sur l'émergence d'idées alternatives d'investissement de qualité et intègrent les divers impacts potentiels sur le portefeuille (réalisation de production financière, impact sur le positionnement sectoriel souhaité).

Au cours de l'année 2017, plusieurs thèmes étudiés par Mirova ont été mis en œuvre dans les investissements réalisés, sur les thématiques suivantes :

- Dans les domaines de la consommation, l'évolution de l'empreinte environnementale des produits sur leur cycle de vie, et des services, avec 3 sociétés notées positives.
- Dans la Santé, l'accès aux soins et aux équipements de santé, avec 2 sociétés notées positives
- La gestion durable des ressources naturelles, notamment l'eau et le recyclage des déchets, avec des investissements dans une société à notation positive
- Le développement d'une énergie renouvelable, avec une part significative de la production réalisée à partir d'énergie solaire, éolienne, hydroélectrique via une société à notation positive
- Le secteur financier avec des solutions en matière de risque climatique notamment une société à notation « Engagé »
- Les services aux entreprises et aux consommateurs, facilitant l'émergence d'une économie à bas carbone, participant à la réduction de la fracture digitale et offrant des services diversifiés pour la population des pays émergents (3 sociétés à notations positives)

Parmi les désinvestissements et allègements opérés en 2017 dans le portefeuille, figurent plusieurs des titres les moins bien notés « ESG » (Risque ou Négatif) :

- 3 Sociétés intervenant dans les énergies fossiles
- 1 Société pouvant présenter un risque en termes de gestion de la chaîne logistique
- 2 Sociétés du secteur financier présentant un risque de litiges.

## La Banque Postale AM :

L'outil d'analyse ISR envoie les informations vers les systèmes internes de LBPAM, ce qui permet aux gérants de disposer des dernières notations. Les gérants Action du portefeuille ne peuvent investir dans les titres les plus mal notés, soit 20% de l'univers ou encore 8,8% des émetteurs de l'Eurostoxx. Sur les autres titres, les gérants actions et obligataires utilisent l'information ESG mise à disposition, et pour un niveau financier équivalent, ils favorisent les titres émetteurs ESG les mieux notés d'un point de vue ISR.

A la limite extrême de la démarche depuis 2010, 13 titres présents dans les portefeuilles actions ont été vendus notamment suite à la dégradation de leur notation ESG. Depuis leur vente, la performance moyenne de ces sociétés est inférieure à celle de l'indice de référence. Ces ventes n'ont par conséquent pas eu d'impact négatif sur la performance de nos portefeuilles. Ces mouvements sont significatifs sur un portefeuille qui comporte moins de 150 lignes.

La qualité extra-financière des titres en portefeuille fait l'objet d'un suivi trimestriel, présenté lors d'un comité de gestion qui réunit les équipes de CNP Assurances et de LBPAM. Les changements importants de notation ISR sont commentés lors du comité, qui permet également de réfléchir aux moyens concrets pour approfondir progressivement la démarche d'intégration ISR dans les portefeuilles.

## La contribution à la transition écologique et énergétique

La démarche d'investisseur responsable sur le compartiment Actions cotées soutient la transition écologique et énergétique depuis plusieurs années. Initiée via le développement d'une approche risque et opportunité carbone dès 2015, CNP Assurances a choisi depuis quelques années de combiner 2 approches :

- D'une part la mesure de l'empreinte carbone du portefeuille : celle-ci permet de mettre en évidence les sociétés cotées les plus émettrices donc susceptibles d'être fortement exposées directement aux risques de transition. L'approche est incomplète car elle ne reflète pas le niveau de ce risque, étant donné qu'elle ne traduit pas la gestion de ce risque par les sociétés. Certaines sociétés peu émettrices peuvent ainsi être fortement exposées aux risques de transition.
- Aussi, CNP Assurances a choisi de compléter cette approche par une analyse au cas par cas de l'impact et des stratégies des sociétés sur la transition énergétique et écologique des acteurs.

## Analyse TEE

### Première analyse : l'Empreinte carbone

#### Informations utilisées pour l'analyse :

L'estimation de l'empreinte carbone a été réalisée par CNP Assurances. Les données nécessaires à la réalisation de l'empreinte carbone sont les données d'émission scope 1 et scope 2 publiées par les entreprises, et récupérées principalement via le CDP et Bloomberg. CNP Assurances utilise les dernières informations publiées. Ainsi l'empreinte carbone au 31/12/2017 est calculée sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) des entreprises de l'année 2016. Certaines sociétés (marginales dans l'encours CNP Assurances) ne publient pas cette information et leur estimation est très hasardeuse. CNP Assurances a choisi de ne pas les estimer.

L'empreinte carbone au 31/12/2017 est calculée sur la base des titres détenus en direct à cette date, par CNP Assurances et ses filiales françaises.

## Méthodologie :

Le scope 1 (émissions directes de GES) et le scope 2 (émissions indirectes liées à l'énergie) au 31/12/2015 sont pris en compte pour calculer l'empreinte carbone.

CNP Assurances estime les émissions de gaz à effet de serre des sociétés en portefeuille sans retraitement de doublon et les rapporte à la valeur bilan brute du portefeuille. L'empreinte carbone est exprimée en tonnes d'équivalent CO2 par milliers d'euros investis.

La méthode de calcul retenue est la suivante :

$$\frac{\sum_i \frac{\text{Détention de CNP en valeur boursière (i)}}{\text{Capitalisation boursière (i)}} \times \text{Empreinte carbone (i)}}{\sum_i \text{Détention de CNP en valeur bilan brute (i)}} \times 1000$$

i : société du portefeuille Action déclarant ses émissions auprès de CDP ou de Bloomberg.

**Résultats :** L'empreinte carbone est estimée au 31 décembre 2017 à 0,30 teq CO2/millier d'euros investis contre 0,47 teq CO2/millier d'euros investis au 31/12/2014. CNP Assurances s'est fixé comme premier objectif de réduire le niveau atteint au 31 décembre 2014 de 20 % à horizon 2020 et a renforcé début 2018 cet objectif à 0,25 teq CO2/millier d'euros investis soit 47% de réduction à horizon 2021. Les estimations sont cependant volatiles et dépendent notamment des périmètres et méthodes de collecte des données dans les entreprises et des évolutions des facteurs d'émissions de référence. Aussi même si les résultats fin 2017 sont très encourageants, CNP Assurances reste vigilante et engagée.

## Deuxième analyse : l'impact des sociétés du portefeuille Action sur la TEE dans la durée

**Nature des principaux critères de contribution à la TEE :** CNP Assurances a fait appel à Carbone 4 Finance pour appliquer à son portefeuille la méthodologie « Carbon Impact Analytics ». Cette approche permet de mesurer l'impact carbone d'un portefeuille d'investissements, en deux temps :

- Mesure des émissions de gaz à effet de serre induites et économisées par les entreprises sur les scopes 1, 2 et 3. Carbon Impact Analytics permet ainsi de mesurer les émissions induites et économisées sur l'ensemble de la chaîne de valeur
- Evaluation de la contribution à la transition énergétique et climatique

La méthode fournit donc une analyse détaillée de l'impact carbone des entreprises d'un portefeuille, et permet de consolider les résultats à l'échelle du portefeuille. Elle propose une approche spécifique pour les secteurs présentant des enjeux élevés, avec une étude individualisée des sociétés selon une approche propre à chaque secteur.

Une évaluation qualitative valorise pour chaque société analysée :

#### ■ Le futur impact carbone

Il s'agit d'un indicateur prospectif (*forward looking*) en 4 niveaux, basé sur la stratégie globale de l'entreprise, les cibles de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), ses investissements dans les enjeux bas carbone et les dépenses en recherche et développement y afférant<sup>1</sup>.

#### ■ La Performance carbone

Il s'agit d'un indicateur synthétique, consolidant les données chiffrées d'empreinte carbone sur les 3 scopes, le positionnement et la stratégie de l'entreprise, les dépenses recherche et développement ainsi que les investissements, la transparence et enfin la qualité du reporting<sup>2</sup>. Cet indicateur prend également en compte des informations propres à chaque secteur auquel l'entreprise appartient.

### Méthodologie :

CNP Assurances a choisi d'utiliser les indicateurs qualitatifs de la démarche « Carbon Impact Analytics » ainsi que les notations ESG et les analyses des enjeux climats de ses sociétés de gestion sur les plus gros émetteurs de GES de son portefeuille actions.

L'analyse de ces différentes informations a été réalisée courant 2017 entreprise par entreprise, sur les plus gros émetteurs de GES. L'objectif est d'identifier les entreprises ayant les plus importants enjeux carbone et n'ayant pas encore changé de stratégie afin de mettre en place un dialogue adéquat.

### Résultats :

Les travaux ont permis d'obtenir le montant des émissions évitées du portefeuille Actions sur les secteurs à enjeux élevés, ainsi que des notations sur les stratégies et engagements des sociétés. Ces appréciations servent de base aux actions d'engagement.

Ces travaux permettent également de mettre en évidence les entreprises émettrices de par leur activité mais profondément engagées dans la transition vers une économie décarbonée, et donc à soutenir.

Enfin, cette approche, menée depuis deux ans, apporte un éclairage au-delà de la mesure de l'empreinte carbone du portefeuille : pour 2017, les résultats permettent de mesurer les progrès accomplis en termes d'alignement du portefeuille avec une « trajectoire 2°C », même s'il reste encore du chemin à parcourir.

---

<sup>1</sup> Pour le détail méthodologique voir p26 du guide méthodologique Carbon Impact Analytics ([http://www.carbone4.com/services\\_/carbon-impact-analytics/](http://www.carbone4.com/services_/carbon-impact-analytics/)).

<sup>2</sup> Pour le détail méthodologique voir p27 du guide méthodologique Carbon Impact Analytics ([http://www.carbone4.com/services\\_/carbon-impact-analytics/](http://www.carbone4.com/services_/carbon-impact-analytics/)).

## Intégration dans la politique d'investissement

Pour aller plus loin, CNP Assurances a décidé d'intensifier ses efforts vers une économie décarbonée.

### Une nouveauté pour le portefeuille Actions :

CNP Assurances a choisi d'aligner son portefeuille actions d'ici fin 2018 sur des indices déployés en collaboration avec La Banque Postale Asset Management (LBPAM) et Mirova (Natixis Investment Managers). L'objectif de CNP Assurances est que la gestion des actions détenues en direct soit alignée sur ces indices pondérant fortement la contribution à la transition énergétique et écologique.

Ces nouveaux indices permettent ainsi de surpondérer la TEE au sein des critères ESG déjà pris en compte en sélectionnant les entreprises les plus avancées sur cette question de la TEE et de la lutte contre le changement climatique.

Ils sont définis et calculés par LBPAM et Mirova, en tenant compte des particularités des notations ISR et TEE de chacun des AM, sur la base des besoins et des orientations fixées par CNP Assurances.

L'alignement du portefeuille décidé en 2017, a pour objectif de favoriser le rapprochement du portefeuille avec un scénario 2°C et permettra de mesurer les progrès accomplis.

## Cibles indicatives et position des cibles par rapport aux objectifs nationaux

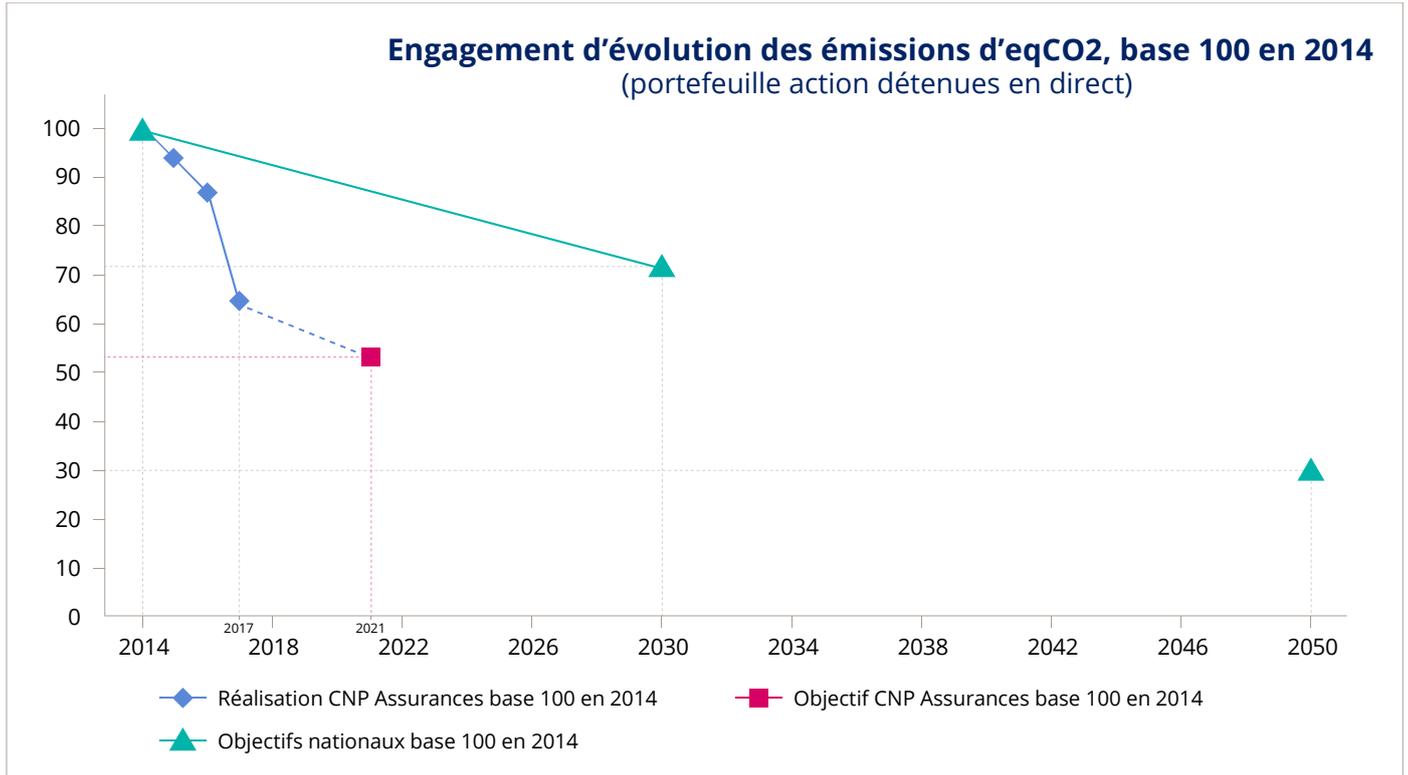
TCFD indicateurs

### Empreinte carbone :

CNP Assurances s'est fixée comme objectif de baisser de 20% d'ici 2020, puis de 47% d'ici 2021 l'empreinte carbone de son portefeuille actions par rapport à fin 2014 (ceci afin d'amener les sociétés à prendre conscience du risque de transition et leur faire accélérer leur stratégie de décarbonation).

Les engagements de CNP Assurances reflètent ceux pris par la France lors de la COP21 traduits dans la stratégie nationale bas carbone en novembre 2015 à savoir :

- -40% d'émissions de GES en 2030 par rapport à 1990. Rapportée à 2014 où les émissions de GES sont estimées à 461,1 MteqCO<sub>2</sub>, la réduction est de 28% en 2030 par rapport à 2014.
- -75% d'émissions de GES en 2050 par rapport à 1990. Rapportée à 2014 où les émissions de GES sont estimées à 461,1 MteqCO<sub>2</sub>, la réduction est de 70% en 2050 par rapport à 2014.



Comme le montre le schéma ci-dessus, la cible de CNP Assurances (en rouge - réduction de 47% entre 2014 et 2021), quoique de plus court terme, est plus ambitieuse que les objectifs nationaux (en vert), en réduisant ses émissions 4 fois plus rapidement d'ici 2021.

## Convergence CNP Assurances vers un scénario 2°C



**Scénario 2°C<sup>(1)</sup>**

28%

Réduction des émissions de GES <sup>(2)</sup> en France entre 2014 et 2030 (SNBC<sup>(3)</sup> - 2015)

**Objectifs de CNP Assurances**

47%

Réduction des émissions de GES <sup>(3)</sup> dans son portefeuille actions cotées entre 2014 et 2021

(1) Scénario 2°C : limiter le réchauffement climatique à 2°C à la fin du 21<sup>ème</sup> siècle. (2) Gaz à Effet de Serre. (3) Stratégie Nationale Bas-Carbone.

## 3.3. Immobilier

*Critères ESG, Charte « travaux verts », Objectif affiché de réduction de la consommation énergétique, évaluation des émissions évitées*

CNP Assurances est un acteur important du secteur immobilier. Elle confie la gestion de son patrimoine à des entreprises spécialisées, sur la base de stricts cahiers des charges, incluant les enjeux de respect de l'environnement et de sécurité.

Dans les travaux d'entretien ou de rénovation des immeubles qu'elle détient, CNP Assurances a le souci constant d'améliorer la qualité énergétique et recherche l'application des meilleures normes environnementales. Des scénarios de plans d'actions adaptés à chaque immeuble ont été définis afin de réduire les émissions de CO2 et les consommations. À terme, ces travaux permettront de réduire la consommation d'énergie de l'ensemble du patrimoine immobilier de 20 % à l'horizon 2020, à partir de l'année de référence de 2006. Sur les nouvelles acquisitions, l'évaluation environnementale est systématique.

En 2015, dans le cadre de sa stratégie bas carbone, CNP Assurances a signé la charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires, entendant ainsi s'impliquer davantage dans le secteur du bâtiment durable.

### Les actifs financiers concernés

**Périmètres concernés :** Actifs immobiliers détenus par CNP Assurances en nom propre ou par l'intermédiaire de SCI détenues à 100%

**Part des encours en valeur bilan :** 8,6 Md€ soit 2,75 % des portefeuilles d'actifs financiers au 31/12/2017 (valeur bilan nette)

**Gestion financière :** la gestion du patrimoine immobilier détenue en nom propre ou par l'intermédiaire de SCI détenues à 100%, est déléguée auprès d'une dizaine de sociétés de gestion. Ces dernières ont en charge :

- L'assistance et le conseil pour la définition de la stratégie locative, d'investissement et d'arbitrage des actifs et la mise en œuvre de cette stratégie d'investissement et d'arbitrage
- La gestion des immeubles (en ce compris la commercialisation locative desdits biens)
- La gestion patrimoniale stratégique
- La gestion corporate des sociétés
- La gestion de la consolidation
- La gestion financière courante et la gestion de trésorerie
- La gestion des assurances multirisques
- La gestion des travaux

# Modalités de prise en compte des critères ESG

## Analyse ESG à l'acquisition du bien immobilier

**Nature des principaux critères :** L'acquisition des biens immobiliers passe au crible du mandat cadre entre CNP Assurances et ses sociétés de gestion. Les critères ESG sont nombreux et nous exposerons ici les principaux :

- Environnementaux : efficacité énergétique, pollution, risque d'inondation et de catastrophe naturelle, transports.
- Sociaux : sécurité des usagers, risque amiante et plomb, accessibilité aux personnes à mobilité réduite.
- Gouvernance : l'identité du vendeur est analysée au regard des consignes de lutte anti blanchiment et anti-corruption (processus KYC). Par ailleurs cinq principes d'action éthique doivent être suivis par les sociétés de gestion. Ils couvrent le comportement sur les marchés, l'intégrité et le respect des fournisseurs, y compris par les sous-traitants.

**Méthodologie :** Les sociétés de gestion sont en charge de l'analyse de ces critères. Avant toute acquisition, celle-ci remet un dossier très complet à CNP Assurances incorporant analyse technique, environnementale et sanitaire du bâtiment. Ce dossier relève les risques environnementaux, la performance énergétique (diagnostic obligatoire), les émissions de GES du bâtiment et sa position au regard des nouvelles réglementations environnementales (bail vert, certification, labels), ainsi que la situation sanitaire au regard de l'amiante, le plomb, les termites, pollutions des sols... Ces informations ESG peuvent être complétées si nécessaire d'audit, de benchmark, de références internationales (label) ou d'autres informations d'experts externes.

**Résultats :** 100% des acquisitions 2017 (en propre) ont bénéficié de ce processus.

**Intégration dans la politique d'investissement :** Les analyses techniques, environnementales et sanitaires du bâtiment aident CNP Assurances à identifier les risques propres aux bâtiments et surtout à évaluer le montant et la faisabilité des travaux nécessaires pour respecter le niveau d'exigence de CNP Assurances. La non faisabilité est un critère d'abandon du projet et l'évaluation des coûts des travaux impacte le prix d'acquisition.

## Analyse ESG dans la gestion des biens immobiliers

Les principes de gestion ESG décrite ci-après sont inscrits dans tous les mandats entre CNP Assurances et ses sociétés de gestion au 31/12/2017. Les sociétés de gestion s'engagent à réaliser la gestion du patrimoine immobilier en tenant compte de ces critères.

## Nature des principaux critères :

Les sociétés de gestion mandatées par CNP Assurances s'engagent au respect :

- **du principe de sécurité des immeubles et des personnes** : le respect du principe repose sur la prévention des risques inhérents aux immeubles afin :
  - d'une part, de contribuer à la valorisation des immeubles, par l'adéquation des conseils donnés et des solutions proposées aux besoins des immeubles et aux intérêts du Mandant,
  - et, d'autre part, de prémunir les personnes contre toute atteinte à leur intégrité physique, que ces personnes aient ou n'aient pas un lien contractuel avec le mandant (occupants, usagers, visiteurs, passants, etc. ...).
- **du principe de qualité des prestations** : le respect de ce principe repose sur la sélection et le recours systématique, à des entreprises compétentes tout en conservant la maîtrise des coûts.
- **de la démarche socialement responsable du mandant,**

## Informations utilisées pour l'analyse :

Pour assurer leurs engagements, les sociétés de gestion peuvent réaliser leurs analyses sur la base d'enquêtes de satisfaction auprès des locataires, de réalisation d'études environnementales, d'audits HSE, d'audits installation électrique par exemple.

## Réactions /changements effectués suite à l'analyse ESG

### Charte « Travaux verts »

Les critères ESG ci-dessus sont déclinés de façon opérationnelle dans le mandat sous la forme de la charte dite « Travaux verts ». La société de gestion s'engage à réaliser les travaux en suivant les règles de cette charte :

#### 1. MATERIAUX ET TECHNOLOGIES UTILISES

- Employer des matériaux ou technologies ayant un impact limité sur l'environnement,
- Favoriser des matériaux recyclés ou recyclables,
- Réaliser une analyse critique préalablement à l'utilisation de nouveaux procédés ou produits théoriquement plus favorables à l'environnement.

#### 2. PHASE CHANTIER

- Rédiger un plan d'organisation du chantier,
- Gérer et valoriser les déchets,
- Réduire les nuisances causées aux riverains,
- Limiter les pollutions de proximité,
- Limiter les consommations des ressources,
- Effectuer un éco-suivi du chantier.

#### 3. GESTION DES DECHETS D'ACTIVITE

- Réduire les déchets à la source,
- Mettre en place une collecte sélective,
- Traiter, valoriser et suivre les déchets de collecte,
- Evaluer la quantité de déchets produits.

#### **4. QUALITE ET ECONOMIES D'EAU**

- Maîtriser le risque de contamination et de prolifération bactérienne dans les réseaux d'eau,
- Distribuer une eau conforme aux exigences du code de la santé ainsi qu'aux références de qualité,
- Assurer une limitation des consommations d'eau.

#### **5. QUALITE DE L'AIR**

- Limiter le risque de contamination et prolifération bactériennes dans les installations de traitement de l'air,
- Distribuer un air conforme aux exigences du code du travail et autres applicables,
- Proposer à l'occupant un air adapté au confort en termes d'hygrométrie et de température dans la limite des prescriptions réglementaires,
- Améliorer la qualité de l'air intérieur,
- Eviter la présence de composés organiques volatiles dans des matériaux faciles à poser.

#### **6. LIMITATION DES NUISANCES SONORES**

- Apporter un maximum de confort acoustique aux occupants,
- Limiter la propagation des bruits et vibrations au sein des locaux,
- En cas d'occupation à proximité durant les travaux, limiter la gêne occasionnée,
- Choix des équipements afin de limiter les nuisances,
- Réduire les nuisances causées aux riverains.

#### **7. LIMITATION DES NUISANCES OLFACTIVES**

- Eviter la présence de composés organiques volatiles dans des matériaux faciles à poser.

#### **8. CHAMPSELECTROMAGNETIQUES**

- Limiter l'exposition de l'être humain aux ondes électromagnétiques,
- Solutions permettant de protéger les personnes,
- Solutions permettant d'atténuer ou d'éliminer un risque.

#### **9. AMIANTE**

- Identifier les obligations du propriétaire et/ou du maître d'ouvrage lors de travaux de réhabilitation dans les textes réglementaires,
- Réunir les documents relatifs à la présence d'amiante,
- Décrire les étapes de la gestion du risque amiante sur un chantier de rénovation.

#### **10. PLOMB DANS LES PEINTURES**

- Identifier les obligations du propriétaire et/ou du maître d'ouvrage de travaux de réhabilitation dans les textes réglementaires,
- Réunir les documents relatifs à la présence de plomb dans les peintures,
- Faire réaliser des contrôles réglementaires.

#### **11. TERMITES ET AUTRES INSECTES XYLOPHAGES**

- Identifier les zones à risque,
- Gérer les déchets infestés.

## 12. PERFORMANCES ENERGETIQUES ET THERMIQUES

- Maîtriser la consommation énergétique du patrimoine :
  - Etudier la mise en place d'énergie renouvelable ;
  - Privilégier des systèmes de chauffage et de rafraîchissement à hautes efficacités énergétiques ;
  - Isoler le bâti et limiter les apports de chaleur en été ;
  - Eviter de surdimensionner le renouvellement d'air pour éviter les déperditions inutiles ;
  - Etudier les systèmes de récupération de chaleur sur l'extraction d'air ;
  - Prévoir des éclairages économes et d'une puissance adaptée ;
- Veille technologique et réglementaire.
- S'efforcer de dépasser les exigences réglementaires en vigueur ;
- Mettre en place des comptages et des suivis des consommations.

## 13. PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE

Veiller, en fonction de la nature des travaux, à protéger la biodiversité, en étudiant des solutions techniques privilégiant le végétal et des solutions techniques basées sur la biodiversité et les services écosystémiques sur les bâtiments et les espaces verts (comme la gestion différenciée), notamment lors de la réalisation de travaux de toitures terrasses végétalisées ou d'espaces verts et en étant respectueux des écosystèmes en phase chantier.

## 14. ECONOMIE CIRCULAIRE

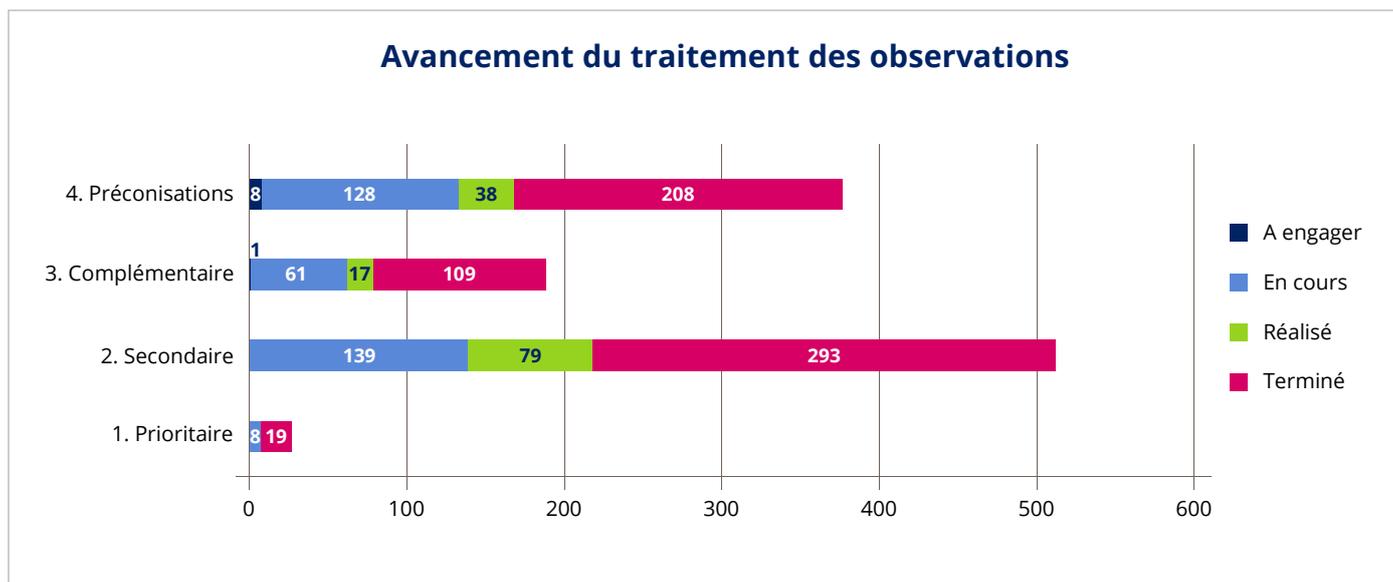
- Etudier, dans la mesure du possible pour chaque opération, les possibilités de recours à des process de déconstruction pour réemploi et valorisation des matériaux ;
- Favoriser autant que faire se peut l'utilisation de matériaux issus de filières de réemploi.

La société de gestion est responsable des risques liés à cette charte. CNP Assurances attend d'elle une gestion équilibrée et pertinente de ces risques au cas par cas en fonction de la matérialité des enjeux.

## Mission d'analyse Hygiène Sécurité Environnement

La sécurité des biens et des utilisateurs est un enjeu majeur pour CNP Assurances qui a initié sur 2016, à titre expérimental une mission d'analyse HSE sur une grande partie de ses immeubles détenus en direct.

75 audits ont été réalisés et l'avancement du traitement des observations au 31/12/2017 est le suivant :



#### Engagement auprès des sociétés de gestion :

L'acquisition des biens immobiliers, tout comme la gestion est déléguée à des sociétés de gestion en charge de contractualiser avec des gérants immobiliers ou des foncières. Cette délégation passe par un contrat cadre qui définit les engagements des sociétés de gestion qui s'applique de facto à leurs sous-traitants. Ces engagements incluent des critères ESG et éthiques. La mise en œuvre du contrat est conditionnée au respect de la démarche socialement responsable de CNP Assurances ainsi que des principes de sécurité des immeubles et des personnes et de qualité des prestations.

Par ailleurs, CNP Assurances demande à ces sociétés de gestion de s'engager à signer avec elle la charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires. Fin 2017, 66% des gérants en sont signataires.

## La contribution à la transition écologique et énergétique

Comme peuvent le montrer les différents scénarios de l'Agence internationale de l'énergie, le secteur de l'immobilier est clé dans l'amélioration de l'efficacité énergétique. Aussi, au-delà de la seule labellisation des bâtiments traités dans la partie « Investissement verts », la stratégie d'accompagnement de la TEE du patrimoine immobilier passe avant tout par la rénovation.

### Gestion de la démarche de contribution à la TEE

CNP assurances aborde la gestion des risques climatiques par l'intégration des critères environnementaux et des objectifs de décarbonation du parc existant sous trois formes :

- l'analyse systématique de l'amélioration des performances énergétiques lors de la programmation de travaux,
- l'engagement de réduire de 20% la consommation énergétique du patrimoine immobilier entre 2006 et 2020. Cet engagement se concrétise à ce jour par la mise en œuvre du scénario patrimonial

d'amélioration énergétique du parc immobilier visant à améliorer de 38% ces consommations sur le patrimoine détenu en propre (+sci détenues à 100%) : ce point est géré via la « mission gréco » lancé en 2012 par CNP Assurances dont l'objectif, depuis l'origine, est de définir des plans de travaux adaptés à chaque immeuble afin de réduire les émissions de CO2 et les consommations d'énergie.

- l'engagement lié à la signature de la Charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires publics et privés.

## Analyse TEE

Nous indiquerons ici les principaux éléments de méthodologie suivis par les différents bureaux d'étude spécialisés mandatés par CNP Assurances pour réaliser la « Mission GRECO » (adaptation du patrimoine aux prescriptions du Grenelle de l'Environnement).

**Nature des principaux critères :** L'objectif est de pouvoir suivre l'impact des travaux sur la consommation des actifs en « énergie finale », en « énergie primaire » ainsi que les rejets de GES.

**Informations utilisées pour l'analyse :** L'analyse est basée sur les consommations énergétiques, des audits thermiques, des Diagnostic de Performance Energétique réglementaires et améliorés ainsi que des simulations thermiques dynamiques.

**Méthodologie :** Définition du périmètre : L'hétérogénéité du parc ne permet pas d'envisager les mêmes actions selon la localisation, la structure de détention, l'usage de l'immeuble (résidentiel/tertiaire). CNP Assurances a engagé un projet ambitieux sur le patrimoine immobilier sur lequel elle dispose du pouvoir de décision (détention en pleine propriété). Aussi au 31/12/2017, 168 actifs immobiliers sont concernés par ce projet, soit 53% du patrimoine immobilier total de CNP Assurances.

Différentes phases de la « mission GRECO » permettent de définir les plans d'actions d'amélioration énergétique de chacun des actifs immobiliers

Phase 1 : Audits énergétiques du parc

Phase 2 : Définition de plusieurs scénarii d'amélioration par bâtiment

Phase 3 : Définition du scénario patrimonial par la sélection d'un scénario par actif

Phase 4 : Vérification des calculs par les bureaux d'études

Phase 5 : Intégration des budgets de travaux dans les plans pluriannuels

Les plans d'actions issus du projet GRECO reprennent les principaux leviers de contribution à la TEE :

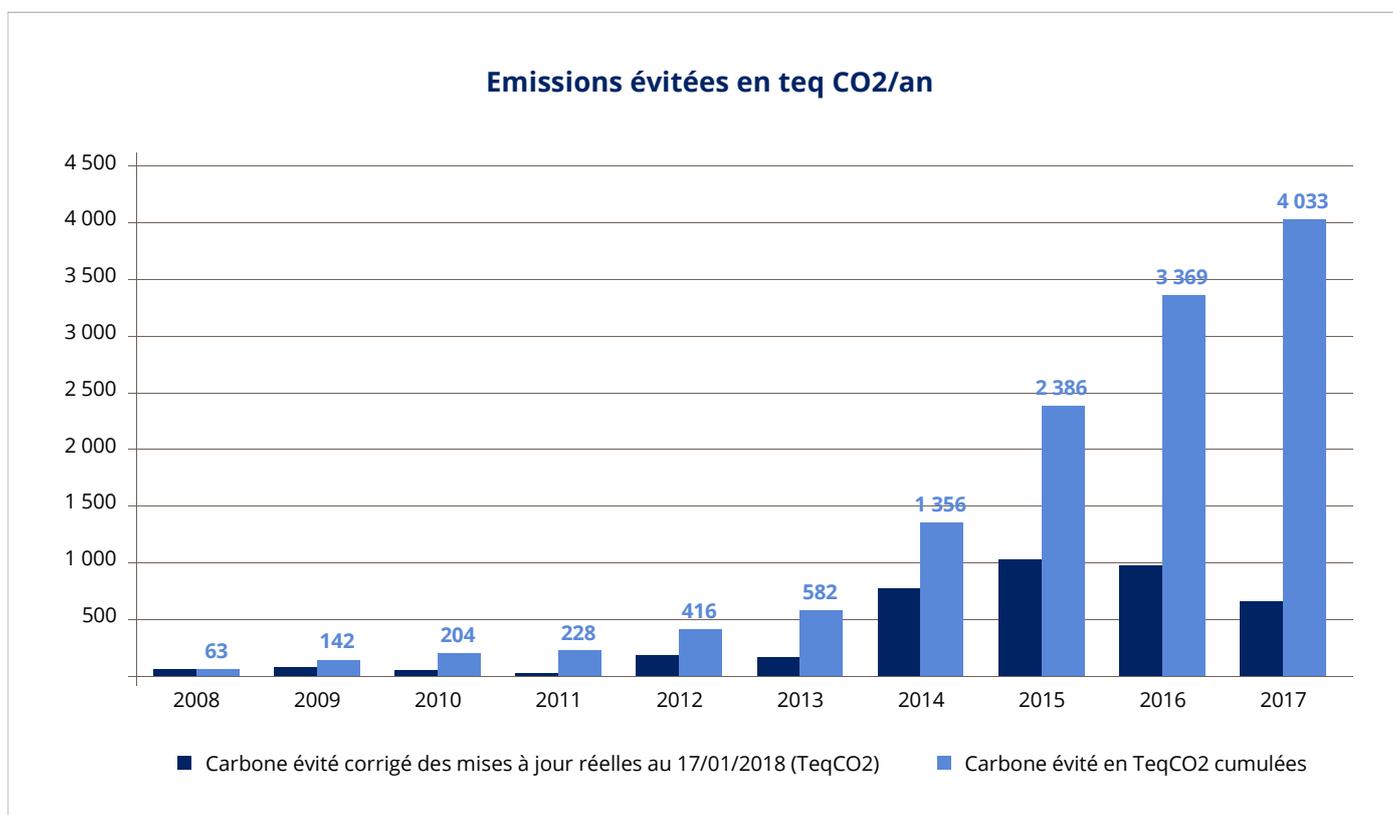
- Amélioration des comportements des utilisateurs
- Traitement de l'enveloppe des bâtiments pour diminuer les besoins d'énergies
- Améliorer le rendement des équipements pour optimiser l'utilisation de l'énergie
- Avoir recours à des énergies renouvelables

## Résultats :

Avancement du projet GRECO au 31/12/2017 : sur les 168 actifs immobiliers concernés par ce projet, 134 actifs ont déjà été analysés ou sont en cours de programmation soit un avancement de 80%.

Certification et labellisation : Dans les travaux d'entretien ou de rénovation des immeubles qu'elle détient, CNP Assurances a le souci constant d'améliorer la qualité énergétique. Elle recherche l'application des meilleures normes environnementales : 31 % de la surface du patrimoine immobilier en gestion directe est certifié ou labélisé en énergie, en environnement ou en exploitation fin 2017, en nette augmentation par rapport à 2016. A titre d'exemple en 2017 CNP Assurances a restructuré et livré deux site de bureaux représentant 29 000 m<sup>2</sup>, respectivement certifiés HQE Exceptionnel/ Breeam Excellent & HQE excellent /Breeam Véry Good

Suivi des émissions d'équivalent CO2 évitées par les travaux de rénovation des bâtiments : Les travaux réalisés permettent d'éviter des émissions de CO2. CNP Assurance suit cet indicateur depuis 2012. Le total des émissions évitées théoriques grâce aux travaux réalisés depuis 2008 s'élève à 4 033 TeqCO2/an.



## Réactions/changements effectués suite à l'analyse TEE : réalisation des plans d'action

Pour améliorer les comportements des utilisateurs, les mandataires de CNP Assurances ont mis en place des annexes vertes dans tous les baux tertiaires de plus de 2000 m<sup>2</sup>. Dans ce cadre une réunion dédiée à l'efficacité énergétique est organisée chaque année par les sociétés de gestion avec les usagers.

CNP Assurances met en œuvre le scénarii de traitement de l'enveloppe du bâtiment et d'amélioration des rendements des équipements recommandés par le projet Gréco Recours aux énergies renouvelables : lors de

chaque audit le potentiel de recours aux énergies renouvelables est analysé et pris en compte dans les scénarios de travaux le cas échéant.

## Cibles indicatives et position des cibles par rapport aux objectifs nationaux

TCFD indicateurs

**Cibles indicatives** : objectifs CNP de 38% d'économie d'énergie et de GES à échéance 2020 sur le périmètre GRECO, soit une estimation de réduction de 20% sur le patrimoine immobilier.

### Position au 31/12/2017 par rapport aux cibles :

Le taux d'atteinte moyen de cet objectif est de 48% à périmètre constant.

Compte tenu des méthodes de collecte des informations et pour prendre en compte les changements liés notamment aux évolutions du périmètre, aux évolutions réglementaires, (scope des consommations, année de référence), une réflexion sur l'approche méthodologique est en cours pour affiner le suivi de l'engagement de CNP Assurances et l'évolution de la performance.

**Position des cibles par rapport aux objectifs nationaux** : l'objectif ci-dessus s'inscrit dans la stratégie nationale Bas Carbone qui préconise de diminuer la consommation énergétique de 28% entre 2010 et 2030.

## Evaluation des risques physiques liés aux changements climatiques sur les actifs immobiliers

TCFD Gestion des risques

CNP Assurances s'est attachée à analyser l'exposition aux risques physiques de son patrimoine immobilier.

Pour cela, elle a confié au cabinet EcoAct, expert pour la transition climatique des entreprises et des territoires, une mission d'évaluation des risques physiques liés au changement climatique sur ses actifs immobiliers Français détenus en direct ou via des sociétés détenues à 100%.

L'analyse des risques physiques et fonctionnels qui pèsent sur le portefeuille immobilier de CNP Assurances a été réalisée pour 6 aléas climatiques impactant potentiellement le bâtiment et ses occupants. Les aléas climatiques étudiés sont de 2 types :

Aléas tendanciels :

- Evolution de la température moyenne annuelle
- Evolution du niveau de la mer

Aléas extrêmes :

- Vagues de chaleur
- Sècheresses
- Pluies abondantes - inondations
- Vents violents

L'évolution de ces aléas climatiques a été analysée pour un horizon proche (2021-2050), comparés à un climat dit de « référence » (1971 – 2000), suivant deux scénarios d'évolution des émissions de gaz à effet de serre établis par le GIEC (groupe d'expert intergouvernemental sur l'évolution du climat) :

- RCP4.5 : trajectoire la plus probable eu égard aux engagements actuels des Etats dans le cadre de l'Accord de Paris
- RCP8.5 trajectoire actuelle si aucune mesure n'est mise en œuvre

Afin d'établir le niveau d'exposition actuel et futur de chacun des actifs immobiliers, une **liste d'indicateurs climatiques à évaluer sur la période de référence et la période future** a été définie pour chaque aléa précédemment identifié. Ces indicateurs climatiques ont été utilisés pour interroger les modèles climatiques aux latitudes et longitudes des actifs de CNP Assurances.

Cette étude a ainsi permis à CNP Assurances d'avoir une photographie à fin 2017 des actifs présentant des risques physiques élevés aux différents aléas climatiques étudiés.

Pour calculer le score de risque par aléa et par actif la formule suivante est appliquée :

$$\text{Score de risque} = \text{Probabilité d'occurrence} \times \text{Sensibilité au risque}$$

Détails de la formule :

- Probabilité d'occurrence** : Exposition à l'aléa climatique  $\times$  Evolution temporelle de l'indicateur climatique
- Sensibilité au risque** : Sévérité de l'impact  $\times$  Catégorie de valeur

### Consolidation des résultats

Pour l'essentiel des risques, l'exposition de CNP est faible ou nulle : seuls les immeubles situés sur le pourtour méditerranéen et dans les métropoles sujettes aux îlots de chaleur urbain présentent un risque plus élevés face aux risques « vagues de chaleur » et à l'élévation de la température moyenne d'ici 2050.

CNP Assurances aura pour objectif de réduire cette exposition en demandant à ses asset managers de proposer des solutions d'adaptation.

La stratégie globale d'adaptation et de résilience de CNP Assurances reposera sur :

- La transmission des informations à nos partenaires pour appropriation et implication ;
- La hiérarchisation des priorités et la réalisation d'études plus fines ;
- L'intégration du risque climatique dans les décisions de travaux.

## Convergence CNP Assurances vers un scénario 2°C



Immobilier

### Scénario 2°C<sup>(1)</sup>

**28%**

Diminution de la consommation énergétique des bâtiments entre 2010 et 2030 (SNBC <sup>(2)</sup> – 2015)

### Objectifs de CNP Assurances

**20%**

Diminution de la consommation énergétique des bâtiments dans son portefeuille immobilier entre 2006 et 2020

(1) Scénario 2°C : limiter le réchauffement climatique à 2°C à la fin du 21<sup>ème</sup> siècle. (2) Stratégie Nationale Bas-Carbone.

## 3.4. Forêt

*Certification « gestion durable », préservation de la biodiversité,  
Stockage de carbone, adaptation au changement climatique*

Avec 55 316 hectares de forêts à fin 2017, CNP Assurances est le premier propriétaire privé de France. La Société Forestière, assure la gestion durable des forêts (objectifs : sécurité, biodiversité, anticipation du changement climatique). Dès 2003, en parallèle à la certification ISO 9001, l'ensemble des forêts du patrimoine de CNP Assurances a été certifié PEFC, attestant ainsi que le bois est issu de forêts gérées durablement. En 2017, un nouveau programme d'investissement de forêts en Ecosse a été initié.

### Les actifs financiers concernés

#### Périmètres concernés :

197 massifs forestiers détenus en direct ou via SCI/SAS par CNP Assurances pour près de 51 700 ha au global, dont 4 massifs forestiers pour 1 335 ha en Ecosse.

7 participations dans des groupements forestiers (3 618 ha)

**Part des encours en valeur bilan :** 274 M€ au 31/12/2017 soit 0,09% des encours

**Gestion financière :** La gestion des forêts est déléguée par un mandat à la Société Forestière, Société anonyme dont CNP Assurances détient 49,98% du capital.

#### Les missions confiées sont :

- L'assistance, le conseil et la mise en œuvre de la stratégie d'investissement et d'arbitrage ;
- La gestion patrimoniale, technique et administrative des massifs forestiers.

### Modalité de prise en compte des critères ESG

#### Gestion de la démarche ESG

La Société Forestière assure par mandat la gestion du patrimoine forestier de CNP Assurances. Dans ce cadre, elle met en œuvre une gestion forestière socialement responsable et volontairement respectueuse de l'environnement. Dès 2001, la Société Forestière s'est d'ailleurs dotée d'un manuel de gestion forestière durable dont l'application est certifiée ISO 9001. Il intègre les principales thématiques de l'analyse ESG : gouvernance, pilotage et organisation des relations avec ses clients et autres parties prenantes ainsi que mise en application de pratiques sylvicoles tenant compte des habitats et espèces remarquables. CNP Assurances adhère à cette démarche en ayant signé la charte de gestion durable associée. Chaque année, la Société Forestière est auditée par l'AFAQ, organisme certificateur leader mondial de la certification des systèmes de management, qui contrôle la bonne application de la certification qualité ISO 9001 de la Société Forestière. Le renouvellement de ce certificat apporte la garantie que la politique qualité de la Société Forestière est conformément mise en œuvre. Les critères et indicateurs évoqués par la suite sont tous issus de cette politique de gestion durable.

## Analyse ESG

**Principaux critères :** la certification d'une gestion durable et la préservation de la biodiversité sont les principaux critères ESG intégrés dans les investissements forestiers de CNP Assurances.

### Certification d'une gestion durable :

Un des critères le plus intégrateur de la prise en compte des critères ESG appliqués à la forêt est la certification de gestion durable. En effet, les forêts doivent être gérées durablement afin de maintenir l'ensemble des services écosystémiques qu'elles offrent. Nous pouvons citer, entre autres, leur capacité à produire du bois, matière première renouvelable, à maintenir une biodiversité originale ou encore à préserver les sols contre l'érosion.

**Informations utilisées :** La certification PEFC, première marque mondiale de certification de gestion durable, s'attache à garantir que la gestion mise en œuvre permet le maintien de ces fonctions à long terme. La Société Forestière a historiquement encouragé les propriétaires forestiers à adhérer à cette certification.

**Méthodologie :** L'adhésion à la certification PEFC est effectuée par région administrative ou regroupement de régions administratives. La Société Forestière a pour mission de s'assurer que tous les certificats de CNP Assurances restent valides, en renouvelant les adhésions dans les délais impartis et en mettant en œuvre les règles de gestion durable PEFC définies par le « cahier des charges du propriétaire ». La validité des certificats est établie par un contrôle documentaire vérifiant que les certificats existent et sont en cours de validité. Une base de suivi de ces adhésions est tenue à jour par la Société Forestière pour le compte de CNP Assurances. Le certificat est valable 5 ans, sauf s'il est remis en cause suite à un audit externe commandité par PEFC.

**Résultats :** Fin 2017, 100% des surfaces des forêts détenues par CNP Assurances adhèrent à la certification PEFC. L'objectif cible récurrent est d'être à 100% de la surface certifiée.<sup>3</sup>

### Préservation de la biodiversité :

Le manuel de gestion forestière durable évoqué précédemment décrit les actions à mener qui permettent d'identifier les habitats et espèces remarquables afin d'en tenir compte dans la gestion mise en œuvre.

Informations utilisées et méthodologie :

Outre le suivi d'actions spécifiques menées en faveur de la biodiversité, la diversité des essences est également un bon indicateur de gestion durable. En effet, derrière chaque essence principale d'un peuplement, est associé à un ou plusieurs habitats. Il y a donc une corrélation étroite entre la diversité des essences principales et la biodiversité.

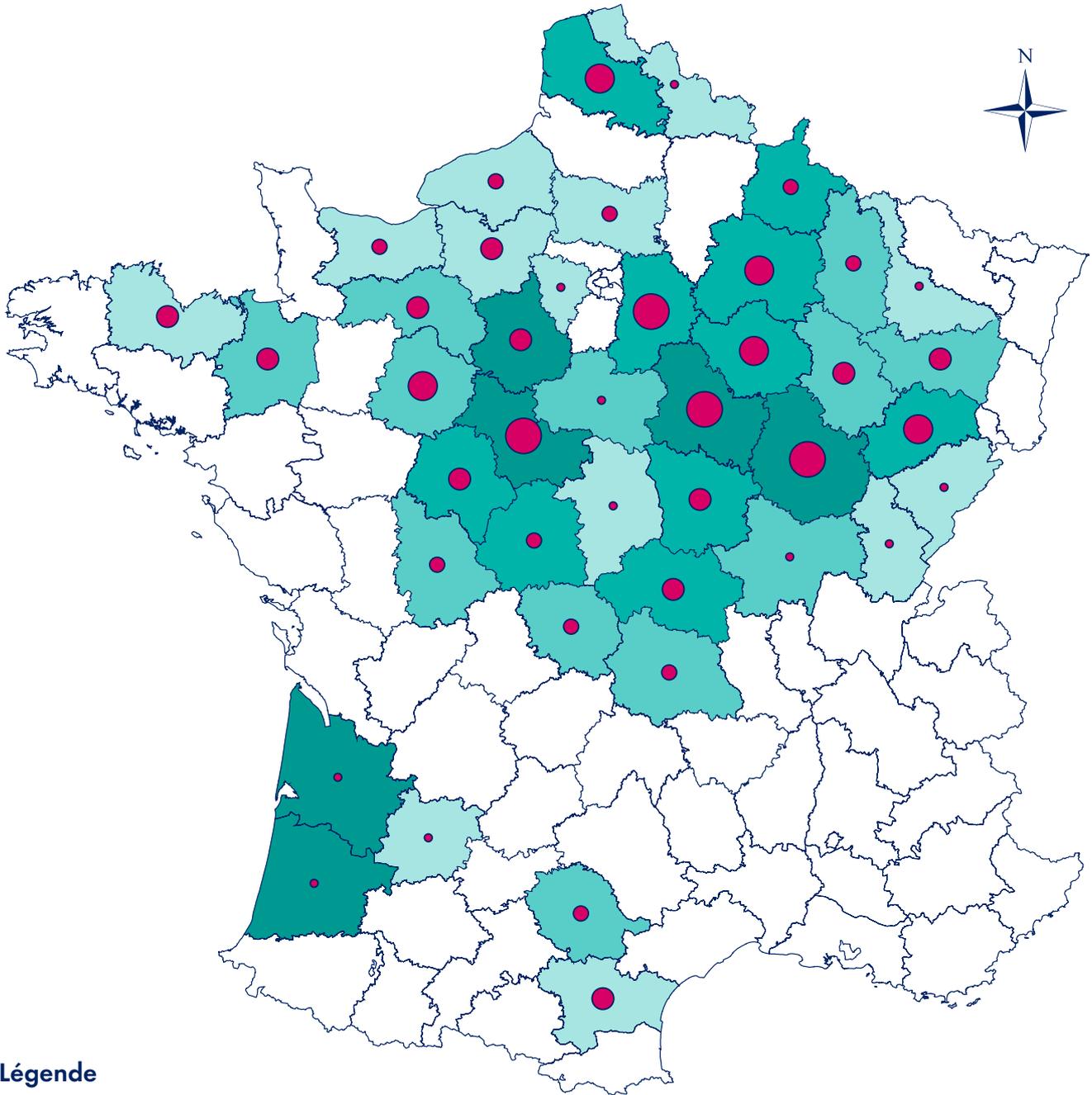
La Société Forestière décrit dans une base de données le parcellaire forestier du patrimoine. Chaque massif est divisé en unités de gestion appelées parcelles, elles-mêmes étant subdivisées en sous-parcelles homogènes de par leur peuplement. L'essence principale est ainsi systématiquement renseignée pour chaque sous-parcelle, ce qui permet de faire le décompte du nombre d'essences principales présentes sur les patrimoines.

#### Résultats :

Fin 2017, le patrimoine de CNP Assurances présente une diversification des essences qui est illustrée sur la carte ci-après.

---

<sup>3</sup> Les massifs acquis en Ecosse ne sont pas encore certifiés au 31/12/2017



### Légende

#### DÉPARTEMENT

Nombre d'essences

- 1-8
- 9-14
- 15-19
- 20-24
- 24 et plus

#### DÉPARTEMENT

Surface (ha)

- 1 à 300
- 301 à 1000
- 1001 à 2500
- 2501 et plus

Kilomètres  
0 80 160 320



## Réactions / changements effectués suite à l'analyse ESG

### **Intégration dans la politique d'investissement :**

CNP Assurances étudie toute opportunité d'investissement national ou international proposée par la Société Forestière qui s'engage à sélectionner des forêts de qualité déjà certifiées ou ayant un potentiel de valeur d'avenir grâce à une gestion durable, dans le but d'obtenir la certification PEFC.

CNP Assurances est par ailleurs engagée, au travers du mandat avec la Société Forestière, à poursuivre son effort d'amélioration des massifs forestiers lorsque cela est possible (gestion des enclaves, servitudes) en vue d'accentuer le caractère qualitatif du patrimoine en terme de gestion durable.

### **Engagement auprès des émetteurs et des sociétés de gestion :**

CNP Assurances, soutient la Société Forestière dans la poursuite de ses missions de gestion durable des massifs forestiers, par sa présence au conseil d'administration.

La Société Forestière met en œuvre au quotidien son manuel de gestion durable sur le patrimoine de CNP Assurances et s'assure que les engagements pris dans le cadre de l'adhésion à la certification PEFC sont respectés. Les personnes et entreprises qui sont amenées à intervenir sur les forêts (acheteurs de bois, entrepreneurs de travaux forestiers...) sont ainsi informées des conséquences de ces différents engagements pour les opérations qu'elles doivent mener. Les contrats utilisés précisent ces engagements.

## Contribution à la transition écologique et énergétique

### **Gestion de la démarche de contribution à la TEE**

L'analyse des flux de carbone est un enjeu majeur pour toute entreprise qui souhaite contribuer à la transition énergétique et écologique. Le patrimoine forestier de CNP Assurances vient en ce sens apporter une contribution originale puisque la forêt est un actif qui stocke du carbone quand elle est en croissance et en émet, notamment à chaque coupe de bois.

Par ailleurs, CNP Assurances via la Société Forestière cherche à diminuer les risques climatiques portés par son patrimoine forestier.

## Analyse TEE et intégration dans la gestion

**Principaux critères :** Le stockage de carbone et l'adaptation aux changements climatiques sont les principaux critères liés à la transition énergétique dans la gestion du patrimoine forestier.

### Le stockage de carbone

Comme mentionné ci-dessus, la forêt stocke du carbone en phase de croissance. A l'inverse, pour le propriétaire de forêt, il est considéré que les coupes de bois génèrent du carbone.

En réalité, après l'exploitation d'une coupe de bois, le carbone peut être stocké sous d'autres formes. Le CO<sub>2</sub> piégé pendant la croissance de l'arbre reste stocké pendant toute la durée d'utilisation des produits fabriqués à partir du bois qui peut s'étendre sur plusieurs dizaines d'années (charpentes, meubles, parquets...). Ce stockage du CO<sub>2</sub> se poursuit même au-delà, lorsque le bois est réutilisé ou recyclé pour d'autres usages. Le bois principalement utilisé pour les besoins de l'ameublement et de la construction, nommé bois d'œuvre, est celui qui stocke le plus longtemps le carbone avant qu'il soit entièrement réémis dans l'atmosphère.

Le bois utilisé pour la production d'énergie, nommé bois énergie, réémet le carbone lors de sa combustion.

### Informations utilisées et méthodologie :

Deux approches parallèles permettent d'identifier le stock de carbone présent sur le patrimoine forestier.

Flux de carbone annuel : le flux de carbone annuel est évalué sur le parcellaire forestier (cf. ci-dessus). Ces données, à défaut d'être les plus abouties en termes de précision, sont en revanche les plus homogènes dans le temps comme dans l'espace : méthode de collecte d'informations encadrée par des règles de gestion et des procédures pérennes, intégrées dans le système d'information technique de la Société Forestière.

Pour chaque sous-parcelle, on connaît :

- la structure du peuplement (taillis, taillis sous futaie, futaie régulière ou irrégulière, etc.)
- l'essence principale
- l'année d'origine du peuplement (pour les futaies régulières)
- les données de mesures dendrométriques

L'objectif est d'estimer la croissance du bois pour chaque sous-parcelle. Celle-ci est déterminée en mètres cubes par année. On convertit ensuite les volumes de bois en volumes de CO<sub>2</sub>, ce qui permet de connaître l'effet « puits de carbone » annuel des forêts.

De ce flux est déduit le carbone exporté par les coupes de bois, qui s'exprime en volume de bois commercialisé, qui est ensuite convertit en volume de CO<sub>2</sub>, ce qui permet de connaître l'effet « émission de carbone » annuel des forêts.

Stockage total de carbone : il s'agit du volume total de carbone présent sur le patrimoine de CNP Assurances. Il est apprécié globalement à partir des données nationales, publiées dans « Forêt et Carbone, comprendre, agir, valoriser – Martel, Casset et Gleizes – IDF, 2015 ».

Deux séries de données permettent de comptabiliser le carbone aérien, hors carbone du sol : les données par

essences et celles par structures. L'application de ces coefficients aux essences et structures moyennes des parcelles permet d'estimer le stockage total de carbone.

## Résultats :

Flux de carbone annuel : le bilan annuel net du stockage de CO<sub>2</sub> sur le patrimoine forestier de CNP Assurances s'élève à 218 692 tonnes de CO<sub>2</sub> en 2017. Il correspond au bilan brut annuel du stockage de CO<sub>2</sub> duquel on déduit les ventes de bois de l'année.

Stockage total de carbone : il est estimé entre 13 025 942 et 14 765 399 tonnes de CO<sub>2</sub> au 31/12/2017, selon la méthode de comptabilisation retenue.

A noter : un massif de 198 ha acquis en décembre 2017 ne contribue pas à l'évaluation de ce stockage

## Intégration dans la politique d'investissement :

Les forêts ne sont pas utilisées dans le but de compensation carbone mais pour la valorisation des services et du bois. Toutefois, chaque acquisition est accompagnée d'un plan de gestion (reconduit, modifié ou mis en place), lequel plan interdit les coupes arbitraires et abusives et permet le maintien de la surface forestière par la reconstitution des essences en fonction des coupes autorisées sous contrôle de l'administration.

## Réduction du risque lié aux changements climatiques TCFD Gestion des risques

La Société Forestière s'est engagée sur les patrimoines de CNP Assurances dans une démarche de réduction des risques liés au changement climatique. Pour ce faire, quatre actions sont suivies :

- Intégration de réflexions liées au changement climatique dans les plans de gestion : ces plans décrivent forêt par forêt, la programmation de gestion des 10 à 20 ans à venir. Ils sont agréés par l'administration forestière, qui en garantit la conformité à la réglementation en vigueur. Depuis 2008, la prise en compte du changement climatique dans ces plans se traduit par l'analyse d'éléments tels que l'impact annoncé de l'évolution locale du climat, l'adaptation des essences en place et des cycles de production.
- Analyse de la répartition géographique des actifs forestiers : CNP Assurances a mis en place une politique d'investissement qui a permis d'acquérir des forêts diversement réparties. Certaines régions qui présentent des risques naturels importants ont été évitées (sud-est de la France par exemple au regard des risques incendies). La dispersion des actifs forestiers permet aussi de diminuer les risques face à des événements extrêmes de type tempêtes ou sécheresse. Afin de compléter cette politique d'acquisition qui permet notamment de répartir les risques, des achats de forêts ont été réalisés en Ecosse en 2017.
- Analyse de la diversité des essences : au-delà de l'intérêt au regard de la biodiversité vue précédemment, la diversité des essences est un véritable moyen de disperser les risques encourus pour chaque essence face au changement climatique : problème sanitaire lié à l'apparition de pathogènes, risque face à une sécheresse qui impactera différemment chaque essence...
- Souscription d'assurances contre les principaux risques climatiques : incendies, tempêtes, catastrophes naturelles, poids de la neige, givre, gel et grêle.

## Résultats :

- Fin 2017, 50% du patrimoine forestier dispose d'un plan intégrant la prise en compte du changement climatique. Ce taux a pour ambition d'atteindre progressivement les 100% au fur et à mesure du renouvellement des plans.
- La situation de la diversité des essences et de la répartition géographique du patrimoine de CNP Assurances au 31/12/2017 est cartographiée page 50.
- 100% des forêts détenues par CNP Assurances font l'objet d'une assurance qui couvre les principaux risques climatiques.

## Position par rapport au scénario 2°C

La stratégie d'exploitation durable des forêts de CNP Assurances accompagne les objectifs nationaux. En effet la stratégie nationale bas carbone (SNBC) promeut une augmentation sensible de bois prélevé tout en stockant le carbone dans la biomasse. La coupe de bois permet la croissance de nouveaux arbres et donc le stockage incessant de carbone. La quantité de bois d'œuvre commercialisé par CNP Assurances, 265 368 m<sup>3</sup> en 2017 (+3%), soutient cette transition.

Par ailleurs, le scénario 2°C de l'Agence Internationale de l'Energie estime que la production d'énergie mondiale à base de biomasse doit quadrupler entre 2013 et 2040. La quantité de bois énergie commercialisée par CNP Assurances, 8 892 tonnes en 2017 (+102%), participe à cette évolution. Ce bois est une énergie renouvelable car il est issu de forêts gérées durablement.

Grâce à l'ensemble de ces mesures, la gestion équilibrée et certifiée PEFC des forêts de CNP Assurances est en phase avec les suivis attentifs de la durabilité des filières et de l'impact sur la biodiversité soulignée par la SNBC et sans lesquels toute transition serait vaine.

## Convergence CNP Assurances vers un scénario 2°C



Forêts

### Scénario 2°C<sup>(1)</sup>

- Augmenter le bois prélevé tout en stockant le carbone dans le bois d'œuvre (SNBC<sup>(2)</sup> – 2015)
- Quadrupler la production d'énergie biomasse (AIE, WEO 2015<sup>(3)</sup> – Monde)
- Suivre les impacts sur la biodiversité, les sols, l'air et l'eau (SNBC<sup>(2)</sup> – 2015)

### Situation de CNP Assurances

- Production de bois d'œuvre et de bois énergie
- Gestion 100% durable intégrant le maintien d'une biodiversité originale ou encore préserver les sols contre l'érosion

(1) Scénario 2°C : limiter le réchauffement climatique à 2°C à la fin du 21<sup>ème</sup> siècle. (2) Stratégie Nationale Bas-Carbone.  
(3) Perspectives énergétiques mondiales - Agence Internationale de l'Energie.

## 3.5. Autres actifs

L'ensemble des actifs bénéficient des règles d'exclusion présentées en partie 3.3. Au-delà, des informations ESG/climat sont collectées sur certains types d'actifs pour enrichir l'analyse, mais ne sont pas intégrées dans la décision d'investissement.

### Une notation ESG du portefeuille obligataire *Corporate*

La notation ESG des portefeuilles obligataire *corporate* est réalisée tous les trimestres par les experts ISR des sociétés en charge de la gestion de ces portefeuilles (Ostrum AM et LBPAM). L'analyse ESG des titres bénéficie de la veille trimestrielle sur les actions cotées mise en place depuis 2006 avec ces mêmes analystes extra-financiers.

Poursuivant son engagement auprès du Montréal Carbone Pledge, CNP Assurances calcule depuis 2016 l'empreinte carbone de l'ensemble de ses actifs *corporate*, en rapportant la part détenue en direct en actions et en obligations au bilan des entreprises. L'estimation des émissions de gaz à effet de serre (GES) est réalisée en tenant compte uniquement des déclarations des sociétés en portefeuille sur leur scope 1 et 2 et sans retraitement de doublon. De nombreuses entreprises ne fournissant pas cette donnée, l'estimation couvre 60 % du portefeuille et s'élève à 0,11 teqCO2 par millier d'euros investis au 31 décembre 2017.

### Des informations ESG utilisées dans la gestion des placements en *private equity* (actions non cotées) et en infrastructures depuis 2010

Présente sur le métier du capital-investissement depuis 1992, CNP Assurances fait partie des 50 premiers investisseurs institutionnels mondiaux (et deuxième français) dans les fonds de *private equity* (classement EPI 2015). Les due diligences menées avant tout investissement dans un nouveau fonds de *private equity* permettent d'établir une notation ESG. 18 fonds ont ainsi été notés en 2017.

Un reporting sur les éléments environnementaux, sociétaux et de gouvernance est également introduit lors de nouveaux investissements en infrastructures. En 2017, 67% des fonds Infrastructure ont répondu à ce reporting ou communiqué un reporting volontaire propre.

### Les actifs de MFPREVOYANCE

MFPrévoyance délègue la gestion financière de ses actifs à deux asset manager OFI et Ostrum AM (et son expert ISR, Mirova). Ces deux sociétés de gestion ont mis en place une notation ESG sur les actifs ainsi que la mesure d'une empreinte carbone :

- Ostrum AM déploie progressivement ces informations dans ses reporting. Les données ESG sont systématiquement intégrées dans l'analyse de risque crédit de l'émetteur dès lors que les critères sont considérés comme pertinents et ayant une matérialité financière, ainsi que dans l'évaluation du risque

pays sur les émetteurs souverains et quasi souverains. MFPrévoyance bénéficie sur son portefeuille de la politique d'exclusion charbon mise en place par Ostrum AM. (cf. détail <http://www.ostrum.com/fr-FR/nous-connaître/nos-engagements>)

- OFI établit un rapport ESG présentant la notation du portefeuille de titres détenus en direct. Il indique aussi que la majorité des OPCVM ont une approche ESG best-in-class (favorisant les titres les mieux notés sur les critères ESG).

Par ailleurs la politique d'exclusion des pays et valeurs sensibles de CNP Assurances est appliquée.

Au 31/12/2017, les encours dans des fonds ISR de MFPrévoyance s'élèvent à 219,7 M€, soit 40,28% des investissements.

L'empreinte carbone des actifs pour les actifs gérés par Ostrum AM au 31/12/2017 s'élève à 0,137 teqCO<sub>2</sub>/milliers€ selon la méthodologie développée par Carbone 4 et Mirova (<http://www.mirova.com/>).

L'empreinte carbone des actifs pour les actifs gérés par OFI dans le cadre du mandat de gestion au 31/12/2017 s'élève à 0,194 teqCO<sub>2</sub>/milliers€ selon la méthodologie développée par OFI (<https://www.ofi-am.fr/>).



# 4 • Engagement actionnarial

L'engagement actionnarial de CNP Assurances s'effectue au travers de deux axes :

- Le vote aux assemblées générales
- Le dialogue actionnarial

## 4.1 Vote aux assemblées générales

Depuis 2005, CNP Assurances a engagé une politique active de vote dans les assemblées générales des sociétés cotées dont elle est actionnaire en direct. Pour cela, elle s'appuie sur sa politique de vote définie en interne, sur les informations publiques des sociétés, sur les analyses de proxys advisors et sur les dialogues en amont des assemblées générales.

Les principes de vote de CNP Assurances visent à assurer les droits des actionnaires minoritaires dans la perspective du développement de l'entreprise sur le long terme. Ces principes respectent l'esprit des recommandations des organisations professionnelles en la matière et sont applicables de manière pragmatique, en tenant compte des caractéristiques spécifiques de chaque société, de son secteur d'activité ainsi que des réglementations nationales.

En 2017, CNP Assurances a voté sur 84% de ses encours investis en actions soit 98 assemblées générales de 92 sociétés implantées dans 9 pays, pour un total de 1875 résolutions analysées.

Plus spécifiquement, CNP Assurances a voté sur 99,99% des sociétés françaises en portefeuille. Les sociétés hors France dont la détention en capital et/ou l'encours sont trop faibles ne sont pas intégrés au périmètre de vote, à l'exception de celles présentant un risque environnemental et ou carbone majeur. Ainsi, pour les sociétés étrangères, le périmètre a progressé ces dernières années pour atteindre en 2017 70,6% des encours des sociétés hors France en portefeuille.

### Campagne de vote 2017

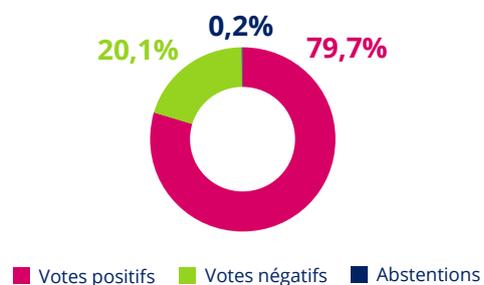
#### Couverture



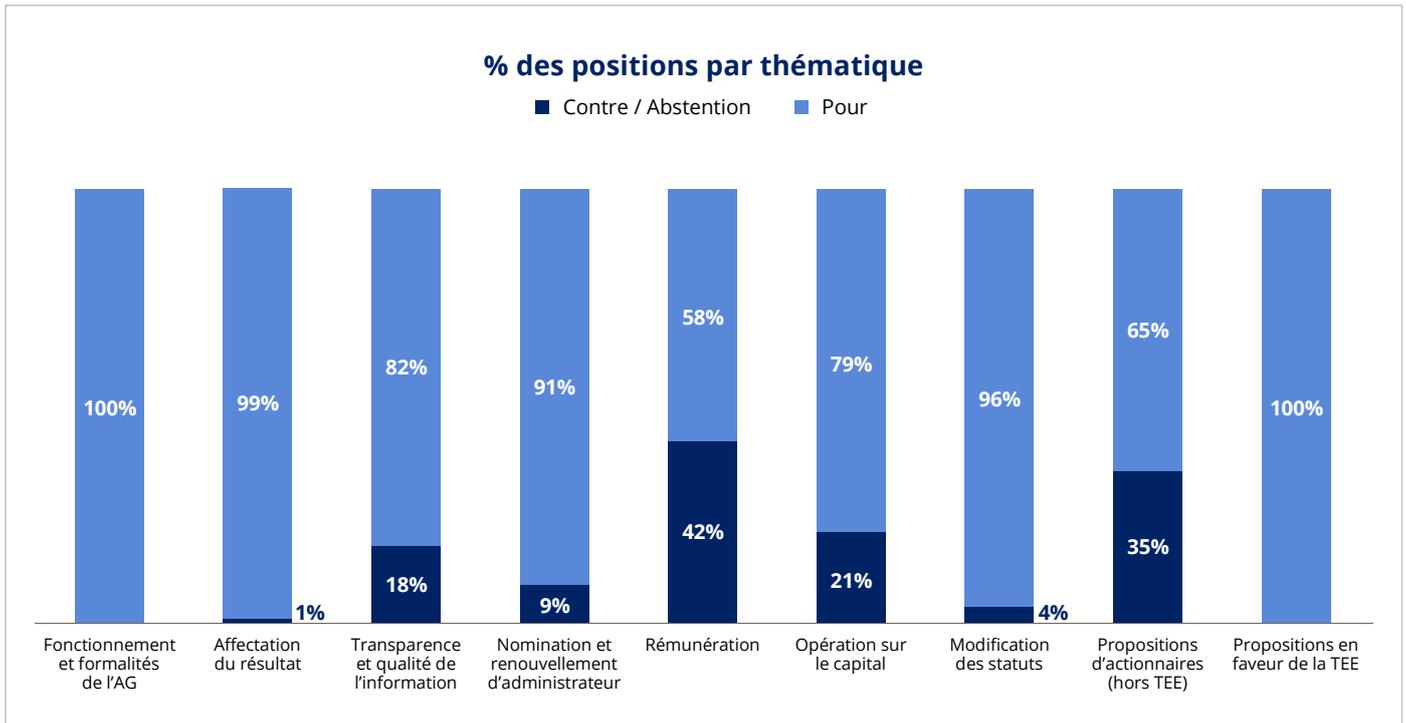
#### Analyses



#### Bilan des votes



CNP Assurances s'est opposé à 20,1% des résolutions proposées contre 19,4% en 2016.



3 grands enjeux de gouvernance ont été identifiés lors de la campagne de vote 2017 notamment :

- La transparence et la qualité de l'information : CNP Assurances est particulièrement vigilante à la rotation des CAC et à l'accompagnement des entreprises vers plus de transparence.
- La rémunération : CNP Assurances apprécie la transparence, l'exhaustivité de l'information et la cohérence avec les performances de l'entreprise sur le long terme. Plus spécifiquement au titre du say on pay et de la politique de rémunération, CNP Assurances est attentive à l'évolution des rémunérations des dirigeants au regard des pratiques sectorielles et du salaire moyen dans l'entreprise.
- Dans le cadre de sa démarche climat, CNP Assurances a décidé de soutenir toutes les résolutions relatives à la TEE dès lors qu'elles s'inscrivent dans une démarche de lutte contre le changement climatique, cohérentes avec la stratégie de l'entreprise. De plus, si la société ne contribue pas ou insuffisamment à la TEE, CNP Assurances sanctionne la rémunération du dirigeant (4 sociétés sous surveillance en 2017).

## 4.2 Dialogue actionnarial

Le dialogue est engagé avec les sociétés dont CNP Assurances est actionnaire en cas de problème ESG/Climat. Lorsque le dialogue ne porte pas ses fruits, la valeur peut faire l'objet de mesures graduées : arrêt des acquisitions voire cession/exclusion de titres.

Ce dialogue est mené en direct ou via nos gérants financiers.

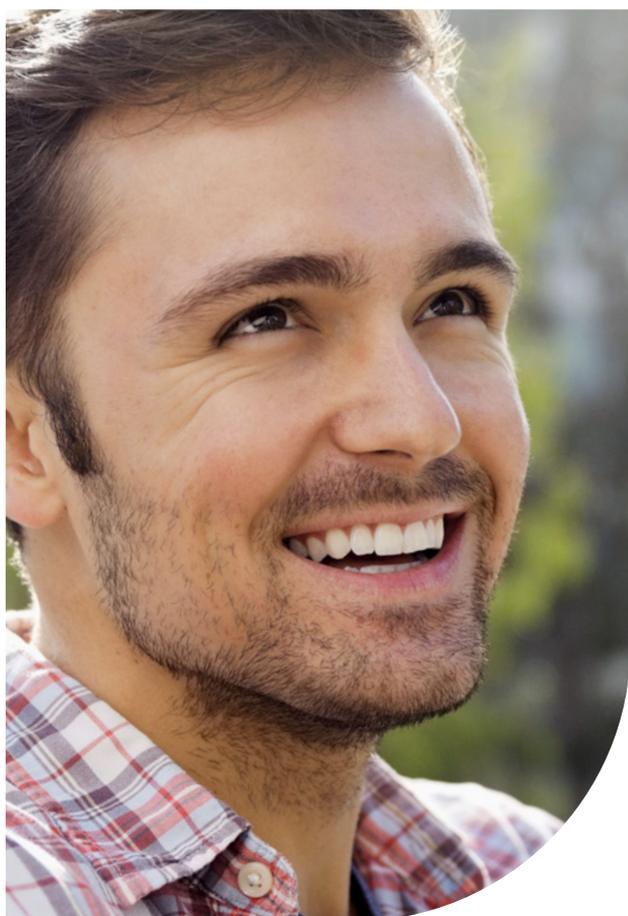
### Dialogue en direct

CNP Assurances dialogue avec certaines sociétés dont elle est actionnaire, en amont de leur assemblée générale, sur leur projet de résolutions.

De plus, CNP Assurances construit une stratégie d'engagement avec les entreprises ayant les enjeux carbone les plus importants et n'ayant pas encore changé de stratégie afin de les accompagner vers une économie bas-carbone (cf. partie 3.2). Ce dialogue initié en 2015 avec des entreprises du secteur de l'énergie s'est poursuivi en 2017 (2 one to one réalisés en 2017).

### Dialogue et engagement via nos gérants

Depuis 2016, CNP Assurances s'associe aux courriers de Mirova envers les entreprises à forts risques ESG et ne contribuant pas ou peu à la TEE et sur lesquelles il n'y a pas de dialogue direct. Ainsi, 26 sociétés ont été contactées au nom de CNP Assurances dans le cadre de ces démarches. Les remarques ont porté tant sur la capacité des sociétés à proposer des produits et services répondant aux enjeux de développement durable que sur l'adoption de bonnes pratiques en matière de gestion des risques Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance. 10 sociétés ont donné un retour favorable aux pistes d'amélioration évoquées.



# 5 • Investissements à impact

Au-delà de sa politique d'investissement intégrant des critères ESG, CNP Assurances mène une politique active en termes d'investissements à impact, qu'il s'agisse d'impact environnemental ou sociétal via l'investissement dans les PME et social.

## 5.1 Investissements de CNP Assurances en faveur de la TEE TCFD Stratégie

CNP Assurances est engagée dans des fonds de private equity du secteur éco-énergie/éco-industrie/cleantech pour 35 M€ fin 2017. Les investissements directs et indirects en infrastructure énergie renouvelable, mobilité durable, traitement des eaux et des déchets représentent un encours total de 1 041 M€ fin 2017, y compris le fonds « Meridiam Transition ». Ce fonds, lancé fin 2015, avec la société de gestion Meridiam, finance des projets de développement innovants dans le domaine de la transition énergétique, des services locaux comme les réseaux de chaleur ou la valorisation énergétique de déchets, des réseaux électriques et gaziers et enfin des énergies renouvelables innovantes.

À ces fonds s'ajoutent les 1 362 M€ investis en direct dans des obligations liées à des projets environnementaux spécifiques (green bonds).

Fortes des avancées dans le cadre de sa stratégie bas carbone, CNP Assurances a atteint avec un an d'avance son objectif du triplement des encours en faveur de la TEE entre 2014 et 2017. Aussi, CNP Assurances, considérant l'urgence de l'enjeu climat, a décidé d'intensifier son action en se fixant de nouvelles ambitions en décembre 2017 : elle s'engage à consacrer, d'ici 2021, 5 Md€ à de nouveaux investissements en faveur de la transition énergétique et écologique, incluant notamment infrastructures « vertes », green bonds, mais aussi les immeubles à haute performance énergétique et forêts.

Comme le souligne la Stratégie Nationale Bas-Carbone, des investissements massifs sont nécessaires pour limiter à 2°C d'ici la fin du siècle le réchauffement climatique. La réorientation des investissements vers cette économie décarbonée a deux volets complémentaires : l'accompagnement des entreprises vers la TEE comme cela a été traité dans les parties précédentes, mais aussi directement par le financement d'opportunités économiques durables d'acteurs clés de cette transition.

### Indicateurs TCFD indicateurs

Supports financiers de dettes et capital en faveur d'infrastructures, d'actions non cotées (*private equity*), *greenbond*, suivis depuis plusieurs années, auxquels s'ajoutent des biens immobiliers bas carbone et des forêts durables.

CNP Assurances investit dans les domaines clés pour financer la TEE identifiés par le scénario de référence de la stratégie nationale Bas-Carbone, mais aussi le CBI, le label TEEC ainsi que le Panorama des financements climat de I4CE. : secteurs de l'énergie, la mobilité, les bâtiments et les forêts.

	<b>Energies renouvelables, service et efficacité énergétique</b>	<b>Transport et Mobilité durable</b>	<b>Divers</b> (déchet, eau, éco industrie, part non spécifiée des greenbond...)
<b>Support financiers</b>	Dettes et capital en faveur d'infrastructures, d'actions non cotées (private equity), greenbond		
<b>Encours en fin d'année</b> (exprimée en valeur à l'acquisition)	1,4 Md€	0,4 Md€	0,6 Md€
<b>Cibles et position au 31/12/2017</b>	Objectif : 3 Md€ fin 2018 Total fin 2017 = 2,4 Md€		

NB : Les détentions de Greenbond dépassent 1,3 Md€, avec une participation de CNP Assurances à 0,3% des émissions mondiales de greenbond en 2017

	<b>Bâtiments durables</b> (label à l'acquisition et à la rénovation)	<b>Forêts Labélisées PEFC</b>
<b>Support financiers</b>	Détention en direct, SCI, dettes	Détention en direct, SCI, Groupe Foncier
<b>Encours en fin d'année</b> (exprimée en valeur à l'acquisition)	5,3 Md€	0,3 Md€

### Bilan sur les 5 secteurs TEE

- Fin 2017, sur les 5 secteurs (énergie, transport, bâtiments, forêts et divers), les encours investis en faveur de la TEE dépassent 8 Md€ soit plus de 2,5% de tous les actifs de CNP Assurances.
- Fin 2017, CNP Assurances s'est engagée à réaliser 5 Md€ en nouveaux investissements en faveur de la Transition Ecologique et Energétique d'ici 2021.

## Position par rapport aux objectifs nationaux et aux scénarios 2°C

Pour apprécier la cohérence des investissements en faveur de la TEE de CNP Assurances avec la trajectoire 2°C, ces critères ont été analysés au regard de la SNBC (stratégie nationale bas carbone) et de scénarios 2°C existants par secteur.

### Accompagnement de la stratégie nationale bas carbone

La stratégie de CNP Assurances accompagne la stratégie nationale bas carbone notamment sur les points suivants :

-  Développer les énergies renouvelables pour la production d'électricité, de chaleur et de froid
-  Encourager le report modal vers le rail
-  Diminuer la demande en énergie du secteur du bâtiment (voir détail du secteur immobilier partie 3.3)
-  Gestion équilibrée entre l'augmentation du bois énergie, les produits biosourcés, tout en préservant la biodiversité et la séquestration de carbone dans l'écosystème forestier (voir détail du secteur forêt partie 3.4).

### Comparaison aux scénarios 2°C

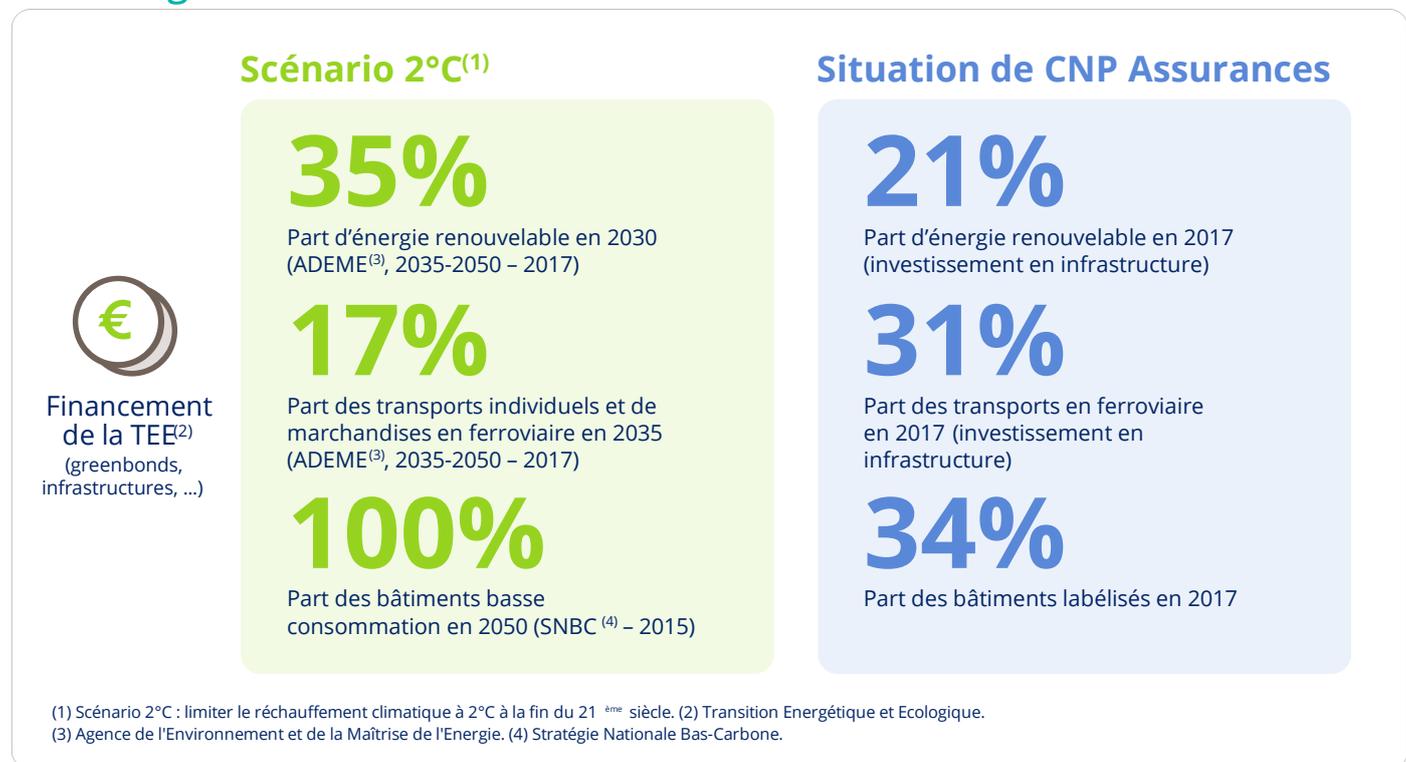
Afin de pouvoir comparer les investissements de CNP Assurances en faveur de la TEE aux scénarios 2°C existants, nous avons utilisé la part qu'ils représentent dans leur secteur : cette part « TEE » est calculée par secteur en faisant le ratio entre le montant des investissements TEE et le montant investi en totalité dans le même secteur.

Les données n'étant pas toujours disponibles sur tous les supports financiers, l'exercice a été fait dans un objectif d'amélioration continue et d'apprentissage de telles comparaisons.

A noter que la partie Divers étant multisectorielle, l'exercice n'a pas été réalisé.

	Energies renouvelables, service et Efficacité énergétique	Transport et Mobilité durable	Bâtiments durables	Forêts Labellisées PEFC
Supports financiers retenus dans le calcul	Dettes et capital en faveur d'infrastructures		Détention en direct, SCI, dettes	Détention en direct, SCI
Part « TEE » dans les investissements de CNP Assurances dans ce secteur à fin 2017	<b>21% à fin 2017</b> (% de l'énergie renouvelable dans le secteur énergie)	<b>31% à fin 2017</b> (% des transports ferroviaires dans le secteur transport)	<b>34% à fin 2017</b> (% des bâtiments labellisés à l'acquisition et à la rénovation)	<b>100% à fin 2017<sup>4</sup></b> (% des forêts labellisées PEFC)
Benchmark : Part « TEE » dans les scénarios 2°C disponibles	<b>35% d'ici 2030</b> (% des énergies renouvelables en France, source ADEME 2017)  <b>52% d'ici 2060</b> (% du mix énergétique primaire mondial, source AIE 2017)	<b>17% des transports individuels et de marchandises en 2035</b> (% des transports ferroviaires en France, source ADEME 2017)	<b>100% d'ici 2050</b> (% des bâtiments BBC, source SNBC)	<b>Pas de benchmark disponible</b>

## Convergence CNP Assurances vers un scénario 2°C



<sup>4</sup> Les massifs acquis en 2017 ne sont pas encore certifiés au 31/12/2017

## 5.2 Investissement à impact sociétal

### Accompagnement direct de PME

Présente sur le métier du capital-investissement depuis 1992, CNP Assurances fait partie des 50 premiers investisseurs institutionnels mondiaux (et deuxième français) dans les fonds de private equity (classement EPI 2015). Des start up innovantes aux PME bien implantées sur le marché, du secteur de la haute technologie à l'industrie traditionnelle, ces entreprises jouent un rôle stratégique dans le renforcement du tissu économique français, la création d'emplois et l'attractivité internationale du territoire.

Avec le programme OPEN CNP lancé en 2016, CNP Assurances consacrera 100 M€ sur cinq ans au développement de partenariats avec des startups innovantes dans des domaines d'activité proches des siens.

Après le soutien d'une plateforme de crowdlending pour les PME, CNP Assurances a choisi de soutenir une solution de télémédecine permettant de lutter contre les inégalités sociales et géographiques en matière d'accès aux soins. Depuis 2017, elle accompagne entre autre une nouvelle compagnie d'assurances santé en ligne dédiée aux start up et aux PME, ainsi que le développement de la technique de blockchain pour sécuriser les processus entre les entreprises.

### Fonds à impact social

CNP Assurances a également investi dans plusieurs fonds à plus-values sociales pour un montant total engagé de près de 140 M€ à fin 2017 : financement de petites entreprises connaissant des barrières sociales dans l'accès aux fonds propres, soutien de PME en difficulté.

De plus en 2016, CNP Assurances s'est associé à un fonds de prêts à long terme pour le compte d'une centaine de PME européennes. Elle accompagne aussi depuis juin 2016 le fonds NovESS dont l'objectif est de soutenir la transition et le changement d'échelle de l'Économie Sociale et Solidaire. Attentif à l'apport extra-financier, le fonds Novess s'est doté d'un outil de mesure d'impact social qui permet d'évaluer l'impact de chaque projet sur plusieurs critères dont la création d'emplois. En 2017 le fonds a soutenu le premier réseau de manufactures collaboratives offrant aux métiers des ateliers collectifs équipés, ainsi qu'une entreprise spécialisée dans la valorisation des déchets alimentaires de restaurants, cantines, marchés de la formation au tri, à la transformation des déchets en biogaz ou en compost.

CNP Assurances participe au financement du fonds Hémisphère, premier social impact bond, dédié à l'accueil et l'hébergement des publics en difficulté : une partie de la rémunération financière dépend de l'atteinte d'objectifs sociaux audités, portant notamment sur la scolarisation des enfants ou l'orientation des personnes accueillies vers un logement permanent.

### Autres fonds ISR

Pour ce qui relève des investissements combinant les aspects environnementaux et sociétaux, 2,5 Md€ d'OPCVM ISR ont été souscrits par CNP Assurances, soit 7 % des encours de la totalité des OPCVM non dédiés détenus fin 2017. Pour les OPCVM ISR souscrits par les assurés (unités de compte), voir le chapitre 2.



# 6

● Synthèse de l'alignement  
avec les scénarios 2°C

Cette synthèse reprend l'ensemble des comparaisons avec un scénario national ou international donnant des références pour un alignement avec les trajectoires 2°C.

CNP Assurances observe qu'à ce stade des connaissances, la modélisation des risques ESG et Climat nécessite de nombreuses hypothèses détaillées sur l'impact climat des activités des entreprises par secteur, zone géographique et cycle de vie...

Aussi, dans le rapport et dans cette synthèse CNP Assurances a choisi de ne s'appuyer que sur les références suivantes :

- Scénario 2° de l'Agence Internationale de l'Energie (AIE) – source World Energy Outlook 2015 et Energy Technology Perspectives 2017
- Engagements de réduction des émissions carbone de la France au sein de l'Union européenne
- Stratégie Nationale Bas Carbone
- Scénario 2° de l'ADEME – source Actualisation du scénario énergie-climat, ADEME 2035-2050

La convergence de ces références avec les scénarios de CNP Assurances est présentée en détail dans les chapitres 3 et 5.

	Scénario 2°C <sup>(1)</sup>	Objectifs de CNP Assurances
 Exclusion ESG / Climat	<b>12%</b> Limiter le charbon à 12% de la génération d'énergie en 2040 (AIE, WEO 2015 <sup>(2)</sup> – Monde)	<b>15%</b> Interdire l'acquisition de titres d'entreprises dont plus de 15% du chiffre d'affaires est lié au charbon thermique et déployer des actions d'engagement auprès des plus concernées
 Actions	<b>28%</b> Réduction des émissions de GES <sup>(3)</sup> en France entre 2014 et 2030 (SNBC <sup>(4)</sup> – 2015)	<b>47%</b> Réduction des émissions de GES <sup>(3)</sup> dans son portefeuille actions cotées entre 2014 et 2021
 Immobilier	<b>28%</b> Diminution de la consommation énergétique des bâtiments entre 2010 et 2030 (SNBC <sup>(4)</sup> – 2015)	<b>20%</b> Diminution de la consommation énergétique des bâtiments dans son portefeuille immobilier entre 2006 et 2020
		Situation de CNP Assurances
 Forêts	<ul style="list-style-type: none"> <li>Augmenter le bois prélevé tout en stockant le carbone dans le bois d'oeuvre (SNBC<sup>(4)</sup> – 2015)</li> <li>Quadrupler la production d'énergie biomasse (AIE, WEO 2015<sup>(2)</sup> – Monde)</li> <li>Suivre les impacts sur la biodiversité, les sols, l'air et l'eau (SNBC<sup>(4)</sup> – 2015)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Production de bois d'oeuvre et de bois énergie</li> <li>Gestion 100% durable intégrant le maintien d'une biodiversité originale ou encore préserver les sols contre l'érosion</li> </ul>
 Financement de la TEE <sup>(5)</sup> (greenbonds, infrastructures, ...)	<b>35%</b> Part d'énergie renouvelable en 2030 (ADEME <sup>(6)</sup> , 2035-2050 – 2017)  <b>17%</b> Part des transports individuels et de marchandises en ferroviaire en 2035 (ADEME <sup>(6)</sup> , 2035-2050 – 2017)  <b>100%</b> Part des bâtiments basse consommation en 2050 (SNBC <sup>(4)</sup> – 2015)	<b>21%</b> Part d'énergie renouvelable en 2017 (investissement en infrastructure)  <b>31%</b> Part des transports en ferroviaire en 2017 (investissement en infrastructure)  <b>34%</b> Part des bâtiments labélisés en 2017

(1) Scénario 2°C : limiter le réchauffement climatique à 2°C à la fin du 21<sup>ème</sup> siècle  
 (2) Perspectives énergétiques mondiales - Agence Internationale de l'Energie  
 (3) Gaz à Effet de Serre

(4) Stratégie Nationale Bas-Carbone  
 (5) Transition Energétique et Ecologique  
 (6) Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

## Retrouvez-nous sur [cnp.fr](http://cnp.fr)

Accédez directement à votre espace : particulier, partenaire, candidat, journaliste, actionnaire, analyste/investisseur.

Téléchargez nos publications : rapport annuel, bilan RSE, document de référence...

## Suivez-nous

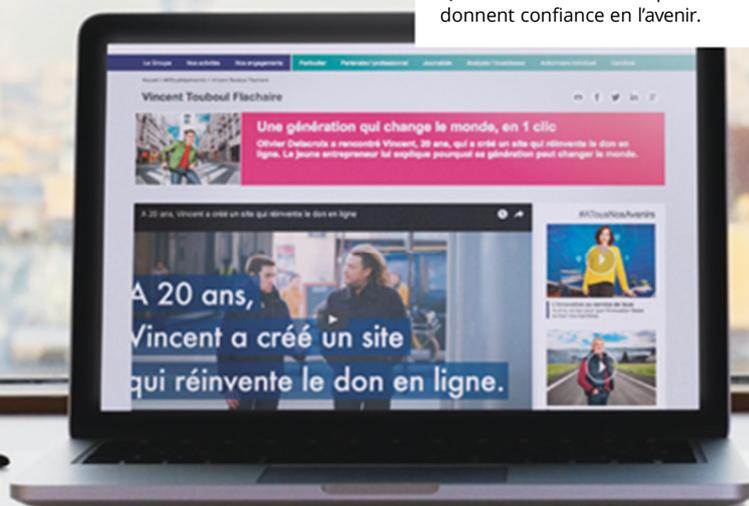
-  @CNP\_Assurances
-  [cnpassurances.official](https://www.facebook.com/cnpassurances.official)
-  [Linkedin.com/company/cnp](https://www.linkedin.com/company/cnp)
-  [youtube.com/c/CnpFr\\_officiel](https://www.youtube.com/c/CnpFr_officiel)

## Amusez-vous sur [cespetiteschoses.fr](http://cespetiteschoses.fr)

Vous apprendrez des petits gestes simples qui vous aideront à vivre bien, longtemps.

## Découvrez nos films #ATousNosAvenirs

CNP Assurances rend hommage à tous ceux qui ont eu l'audace de donner un virage surprenant à leur vie, à se réinventer...  
Quatre histoires filmées par Olivier Delacroix qui donnent confiance en l'avenir.



Mai 2018 – CNP Assurances – Service du développement durable

**Crédits photo** : p. 2 : Pictoretank/Pierre-Yves Brunaud - p. 9 : Fotolia/Joël Behr, iStock/filadendron  
p. 18 : Fotolia/rh2010, Getty images/Philipp Nemenz - p. 21 : Franck Juery, Getty images/Hill Street Studios  
p. 57 : Fotolia/AVTG, Getty images/Juanmonino - p. 61 : Franck Juery, Getty images/Hero Images  
p. 67 : Fotolia/pabloprat, Getty images/lmgorthand.

Réf. CNP/2018/R-IR 2017/GS

